

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature
& autres Remarques curieuses.*

SEPTEMBRE 1736.



A LUXEMBOURG;
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catho-
lique, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXVI.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imp eriale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à présent 34. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 21. volumes en 42. parties, & continué. Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 15. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 7. Tomes, 14. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothèque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 15. Tomes en 2. parties chacun.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Septembre 1736.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses.

- I. **A** Prés bien des remises d'un mois à l'autre, je me détermine enfin à donner ici, ou du moins à commencer un long extrait sur un volume in *quarto* qu'on peut diviser en deux, puisqu'il y a deux Auteurs de l'ouvrage. C'est une *Description de l'Egypte contenant plusieurs remarques curieuses sur la Géographie ancienne & moderne de ce Pays, sur les Monumens anciens, sur les Mœurs, les Coutumes, & la Religion des Habitans, sur le Gouvernement & le Commerce, sur les Animaux, les Arbres, les Plantes &c. Composé sur les Mémoires de Mr. Maillet, ancien Consul de France au Caire; par Mr. l'Abbé de Mascrier: Ouvrage enrichi de Cartes & de Figures, à Paris chez Genneau, & Rollin fils.*

Voilà le titre du Livre dont nous commencerons l'Extrait par le principal endroit qui est celui des

L 2 Mémoires.

Mémoires. L'autre qui s'en suivra est celui de la *Composition*.

L'Histoire de l'Égypte est si sérieuse soit par le peu de connoissances bien avérées que nous en avons, soit parce qu'en ayant peu, nous soupçons après de nouvelles lumières, que nous croyons devoir recueillir tout ce qu'un Consul Général du Caire à vû de ses yeux & vérifié par ses soins, durant seize années de séjour. Ce Consul est " Mr. de Maillet, „ Gentilhomme de Lorraine, déjà connu dans la „ République des Lettres, par son *Traité de la di- „ minution de la Mer; & par sa Relation d'Ethio- „ pie*, insérée dans la *Relation historique d'Abis- „ sine* du R. P. Jérôme de Lobo, Jésuite: impré- „ mée à Paris, en 1728. „ Quelqu'estimables que soient des Voyageurs qui nous ont parlé de l'Égypte, il est à présumer, ou plutôt il n'est pas douteux, qu'un homme accrédité & soutenu par la Cour de France, dans un Pays soumis aux Turcs, ne soit plus à portée qu'un autre de démêler la vérité, & de déterrer, pour ainsi parler, l'Égypte ensevelie dans ses ruines, pour comparer ce qu'on en voit, avec ce que l'on n'en voit plus. Ce n'est pas que nous donnions à ses recherches, plus de prix qu'il ne veut lui-même qu'on leur en donne. Il distingue le certain de l'incertain; ce qu'il a vû de ce qu'il a sçû d'ailleurs: Ce qu'il apprend des anciens, des choses qu'il tire des modernes: Les récits judicieux d'avec les fables Arabes; ses conjectures mêmes de toute autre connoissance expérimentale & réelle. Son discernement sera nôtre guide, pour indiquer ou omettre les traits que la nature d'un *Extrait* permet d'exposer ou de passer dans un ouvrage de ce caractère. Des *Mémoires* peuvent tout rassembler jusqu'à des *Historiettes* & des *Romans*, tels qu'on en trouve dans ce Livre. Il n'en est pas ainsi d'un *Abregé* fait simplement pour
donner

donner un crayon du Livre même. Il est divisé en quatorze Lettres, dont voici la première.

L'Égypte est d'une figure que le cours du Nil détermine bien nettement. C'est celle d'un Y. Les deux braches forment le célèbre *Delta*, terminé en deux pointes, par Damiette & Rosette, & ayant à son sommet le Caire, Ville qui separe la basse Égypte, sçavoir le *Delta*, de la haute qui est le reste jusqu'à la grande Cataracte, à peu près sous le Tropique du Cancer. De-là à la Mer Méditerranée, le Nil traverse l'espace de 250. lieues, inondant & fertilisant presque tout ce qui environne son lit entre deux chaînes de montagnes. L'eau du Nil est extrêmement saine, quoiqu'un peu trop douce au goût de l'Auteur. Du reste, à l'en croire, on devroit peut-être " lui donner entre les eaux, le même rang que le vin de Champagne tient entre nos autres vins... quelque quantité qu'on en boive, elle n'incommode jamais. Cela est si vrai, qu'il n'est pas rare de voir des personnes en boire jusqu'à trois seaux dans un jour, sans qu'il en résulte le moindre inconvénient. Quand on la boit en Été. . . elle se dissipe en sueur dans le moment même. Il faut interpréter, sans difficulté, ce mot des *Seaux*, par un peu de restriction, à peu près comme l'Auteur veut que l'on interprète ce que Pline dit de l'Égypte: *Non pluit, non tonat, non tremit: Septentriones non videt: non sentit ausiros*: cela signifie, que les pluies, les tonnerres, & les tremblemens de terre y sont rares, particulièrement en certains endroits. A l'égard de l'Étoile Polaire, on la voit dans la basse Égypte, & même du Caire: quant aux vents du Midi, ils y causent des pestes, des fievres &c. L'opinion commune est que tout ce pays si fameux autrefois, par le nombre prodigieux de ses magnifiques Villes,

contient encore vingt mille Villages. L'on juge bien qu'il faut y comprendre le petit nombre des grandes Villes qu'on y voit. " Ceux qui anciennement „ habiterent l'Egypte, furent les Egyptiens naturels „ à qui on a donné depuis le nom de Coptes. Les „ Persans, les Grecs, les Romains, les Arabes & „ les Turcs s'y sont ensuite introduits tour à tour „ & successivement. Ceux qui l'habitent présente- „ ment, sont les Coptes, les Mores, les Arabes, „ les Turcs, les Grecs, les Juifs, les Arméniens, „ Syriens, Maronites, & les Français. „ Ajoutez-y certains Arabes nommés Bedouïns, qui errent dans les montagnes, & qui campent presque toujours. Joignez y encore les *Felagues* ou Payfans fixes malheureux que les Turcs traitent toujours en esclaves. Mettez-y enfin un peuple mixte, c'est à-dire, composé de Musulmans étrangers, que les mécontentemens ou les guerres chassent de Constantinople, d'Alger, de Tunis, de Tripoli, de Fez, de Maroc, de Syrie, d'Arménie, des frontières même de la Perse, & qui viennent de jour en jour se réfugier en Egypte, & vous aurez l'idée de l'assemblée singulier de ces Nations qui n'en composent qu'une seule. Eusebe prétend qu'on y comptoit autrefois près de huit millions d'Habitans. Les Arabes, grands encheusseurs en paroles, vont jusqu'à vingt. " Je suis persuadé, dit l'Auteur, que si l'on „ en faisoit aujourd'hui un dénombrement exact, „ le nombre n'en monteroit pas au dessus de quatre millions. „ Il est croyable qu'il faut s'en tenir là, sans chicaner Mr. de Maillet, sur ce qu'il dit à la page précédente, qu'il se trouve plus de deux millions d'Arabes, Bedouïns, & que les Felagues sont quatrefois plus nombreux que ces Arabes errans. " La Ville du Caire, qui fait au moins la huitième partie du Peuple d'Egypte, ne contient peut-être

des Princes, &c. Septemb. 1736. 161

„ être pas cinq cens mille Ames. „ Jugez du reste.

Nous passons la description du voyage de Mr. de M** & les honneurs légitimes qu'on lui rendit, pour l'écouter lui-même sur l'origine, le cours, les embouchures, les causes & les suites de l'accroissement du Nil, qui font le sujet de la seconde Lettre.

La source du Nil, cette énigme ancienne le devient encore de nos jours, malgré les découvertes, si nous en voulons croire Mr. de Maillet. Nos voyageurs, sur la foi des Ethiopiens, ont avancé que sous la ligne près du Lac Gambea ou Dambea, deux gros ruisseaux jaillissoient du sein de deux montagnes, & alloient se réunir dans ce Lac d'où sortoit le Fleuve du Nil, en forme d'un très-petite Riviere. Un Evêque Arménien, qui prétend avoir vû le lieu, a confirmé ce récit à Mr. de M**. D'un autre côté, les Jesuites Portugais fixent cette origine à deux sources issues d'un monticule couvert de verdure, à peu près dans le même endroit. Mr. de Maillet traite ces récits de visions; & ce qui est surprenant, il ne dit que la même chose, il s'en sert du moins pour établir son système, qui consiste à dire, que vers le milieu de l'Ethiopie, il y a une infinité de fontaines, formées par les pluyes abondantes qui inondent les montagnes; que ces eaux vont aboutir au Lac Dambea; que de ce Lac, sort une Riviere qui après plusieurs tours & détours, se trouve enrichie du tribut de quantité d'autres Rivieres aussi considérables qu'elle, traversant diverses Provinces d'Ethiopie, le Royaume de Sannar, & la Nubie. Voilà le Nil dont les sources, selon l'Auteur, sont presque infinies, & dont l'origine ne passe pas la ligne. Un Ethiopien Agent du Roi d'Abissinie, m'a, dit-il, protesté
devant

devant Dieu, que ce Fleuve recevoit ses eaux de cent Rivieres d'Ethyopie, au moins aussi grandes que l'est communément le Nil au pied du vieux Caire, sans compter le Fleuve blanc qui le cotoye & l'accompagne dans sa route, durant l'espace de douze, quinze & vingt journées, avant que de se confondre avec lui.

Le Nil n'est pas navigable au-dessus de l'Egypte, il ne roule que par cascade & au travers des rochers jusqu'à huit ou dix journées d'Esséné. Il a sept ou huit cataractes ou chûtes d'eau remarquables, depuis l'Isle de Saï jusqu'à Assouïan. Ainsi le rapportent les Nubiens, qui prennent souvent cette route pour arriver en Egypte. L'Auteur ne doute pas qu'il n'y ait encore plusieurs autres cataractes qui nous sont inconnûes, faute d'être assez instruits de la disposition des Pays que le Nil traverse, avant que de se rendre dans ceui pour lequel la Providence semble l'avoir destiné, afin d'en être le Pere & le bienfaiteur. L'on ne peut pas dire de lui, ce que Mr. l'Abbé Regnier dit si élégamment de l'inconstant Danube.

*Rarement à courir le monde
On devient plus homme de bien.*

L'on est sans doute étonné que les Peuples de Nubie hazardent de descendre le Nil, de franchir ces étroits & dangereux passages qu'on nomme Cataractes. Voici comment ils s'y prennent. Dans la saison de l'accroissement du Fleuve, ils se mettent sur des radeaux composés d'un bois précieux qu'ils vont vendre aux Egyptiens. Arrivés à la Cataracte (surtout à la grande,) ils ferment les yeux, se bouchent les oreilles, & se laissent précipiter,
avec

avec tant de bonheur pour l'ordinaire, qu'en un instant ils se trouvent extrêmement éloignés de ce saut. Si le radeau est brisé par quelque roche, ils s'attachent à quelque pièce de bois, qui est leur unique ressource : puis rendus dans un lieu plus tranquille, ils recueillent les débris du radeau qui les dédommagent de la perte des vases de terre qu'ils apportent en même-tems.

Le premier lieu habité de l'Egypte que rencontre le Nil, est *Efrim*, petite place défendue par un mauvais Château, lieu d'exil. Le Nil marche toujours escorté, (pour parler ainsi,) de deux chaînes de montagnes, durant l'espace d'onze ou douze cens lieues, jusqu'aux environs du Caire, où les montagnes après s'être rapprochées se séparent, les Orientales en tirant vers la Mer Rouge, & les Occidentales en se repliant vers la Lybie. C'est-là que le Fleuve se divise aussi en deux branches.

Du grand nombre d'Aqueducs & de Canaux, construits par les anciens Rois d'Egypte pour fertiliser la Lybie jusqu'au sommet de ses montagnes, il n'en reste plus aujourd'hui que deux, encore ont-ils été pratiqués dans les montagnes. Le reste est détruit aussi-bien que les superbes Villes, que les sables ont converties, & dont les décombres mêmes font dire aux Arabes qu'elles étoient bâties par des Fées. *Etiam periere ruina.* Tout a péri jusqu'aux débris. Nous en parlerons ailleurs. Revenons au Nil.

Quoi qu'en dise Mr. Paul Lucas, ce Fleuve n'a aucun pont, ni grand ni petit. On n'en voit que sur ses canaux; un entr'autres, au-dessous de Chebra, que l'on dit avoir environ trois cens ans. D'autres Auteurs se trompent aussi, quand ils avancent qu'aucun vent ne se fait sentir sur le Nil. On en éprouve
de

de très-violens, surtout celui d'Ouest-Nord-Ouest, qui devient véritablement Nord sur ce Fleuve. Il n'a jamais eu que deux embouchures principales. Les autres étoient faites de main d'homme, & elles se sont remplies la plupart de sable & de limon. Ce limon gras & nitreux, est, dit Mr. de M** " le germe universel, à qui toutes choses doivent la naissance dans cette partie du monde... par tout où il est porté, les campagnes reverdissent & se couvrent de riches moissons; les arbres se chargent de feuilles & de fruits; les plantes croissent à vûe d'œil; les hommes eux-mêmes aussi-bien que les animaux sont plus nourris, plus robustes & plus féconds. Par tout où il ne peut parvenir, on ne voit que des déserts affreux, que sables arides, que fantômes d'êtres vivans, pour qui la nature semble n'être qu'une marâtre. „ On aura plus de peine à souscrire à la conjecture de Mr. de M** sur la cause de cette fécondité d'un limon si précieux. Sur la foi des Abyssins, il l'attribuë aux sels des roseaux brûlés. „ Tous m'ont assuré unanimement, dit-il, que dans le tems des pluies prodigieuses, qui en certaine saison inondent l'Ethyopie, il s'éleve dans les marécages... des roseaux en si grande abondance & d'une telle hauteur, que... les chemins d'une des Capitales à l'autre (d'Ethyopie & de la Nubie) sont impratiquables... Pour rétablir donc la communication entre les deux États, & mettre en même-tems à profit les campagnes qui les séparent, il n'y a point d'autre moyen que de porter le feu dans ces forêts de roseaux... Les terres restent couvertes de cendres jusqu'à ce que les pluies recommencent. Or ne pourroit-on pas dire que c'est principalement à ces cendres que le Nil entraîne avec lui en Egypte, que ce Fleuve doit la fécondité de

“ les

„ ses eaux & de son limon? „ Quant à l'accroissement du Nil dans un Pays où il ne pleut presque point, il est plus vraisemblable qu'il vient des pluies régulières d'Ethiopie, entre les deux Equinoxes. Dans le même-tems il vente en Egypte; & le degré du vent (selon notre Auteur) est tellement proportionné au degré des pluies, qu'on peut juger de la quantité des pluies, par la force du vent; & conséquemment de la quantité de l'augmentation des eaux du Nil. Elles augmentèrent peu en 1694. Aussi les vents avoient-ils été très-foibles. Généralement parlant, les eaux croissent sur la fin d'Avril & au commencement de Mai. Il est pourtant arrivé qu'elles n'ont crû qu'en Septembre. Elles paroissent souffrir en se troublant, une espece de symptôme que les Arabes expriment figurément comme celui des grossesses commencées. Ce trouble succede au dernier point de la diminution des eaux. Car elles diminuent aussi sensiblement quand elles sont arrivées au dernier période qu'elles ont augmenté pour y arriver. On célèbre le jour de l'accroissement, par des fêtes & des réjouissances. Comme rien n'est plus intéressant pour les Egyptiens que la quantité de la hauteur des eaux, ils ont de tout tems usé de superstitions ou de supercheries, pour tirer des pronostics de cette élévation future. Ils les pratiquent encore aujourd'hui. Si la conjecture de Mr. de M** avoit lieu, l'on pourroit tirer un pronostic utile de la quantité des vents qui regnent avant cet événement. Le reste est puérilité ou duperie. L'accroissement étant commencé, on l'observe & on le publie avec une politique qui vaut la peine d'être étudiée. Il y a eu plusieurs Hydrometres pour l'observation. Il n'en subsiste plus qu'un nommé *Mikias*, comme ceux d'autrefois. C'est un vaste édifice, où l'on voit un puits octogone, creusé jusqu'au niveau du lit où

soule

coule le Nil. Du fond bien pavé, s'éleve une colonne divisée en pouces & en pieds. L'eau s'y rend par differens trous ; mais il en est un par où elle doit entrer, " sans quoi les Fermiers du Grand Seigneur, „ & en général tous les Rentiers ne sont point obligés de rien payer pour l'année suivante „ L'usage est, que tous les ans avant l'accroissement „ du Nil, l'on commence par mesurer la quantité „ d'eau qui lui reste „ (bien entendu qu'il en reste assez pour passer par le dernier trou dont nous venons de parler.) " On se transporte pour cela au „ *Mikias*, où il se dresse un Acte de cette reconnaissance. Celui qui est aujourd'hui chargé de ce „ mesurage, exerce cet emploi de pere en fils, „ depuis près de onze cens ans. „ Cette reconnaissance se fait deux fois, l'une à la fin du mois d'Avril, l'autre le jour St. Pierre. Ordinairement le Nil se trouve alors augmenté de la moitié depuis le mois d'Avril ; aussi a-t-on sagement choisi ce jour de la saison avancée, pour publier au peuple avec certitude que le Nil a crû. La publication commencée se renouvelle tous les jours suivans, mais avec la restriction de réserver toujours quelques pouces, pour les annoncer le lendemain, supposé que l'eau croisse peu ou ne croisse point, comme il arrive dans certains jours. La croissance est avantageuse quand elle atteint trente-deux pieds, excellente lorsqu'elle va à quarante-quatre ; funeste au-delà. Rien n'est plus exactement marqué dans les Annales d'Égypte que ces événemens, sur-tout s'ils sont retardés ou subits.

L'inondation dure d'ordinaire depuis le 20. de Juillet jusqu'au commencement de Novembre, que les terres commencent à se découvrir. Tant qu'elle dure, l'Égypte est toute couverte de bateaux, pour se revêtir ensuite de moissons. Il y a toujours eu
des

des Loix fixes & inserées dans les registres publics pour le tems où il est permis d'ouvrir les Canaux du Nil. On veille même souvent à main armée , pour faire observer ces Loix , dont le violement tourneroit au profit de quelques particuliers, & au préjudice des voisins & du bien général. L'on ne donne l'écoulement aux eaux , que lorsqu'elles sont parvenues à la hauteur de trente-deux pieds. " On
" en dresse un Acte en présence du Bacha & des
" plus considérables du Pays, & dès lors les Rentiers du Grand Seigneur particuliers qui possèdent
" des terres en son nom , sont tenus de payer pour
" l'année suivante, les redevances auxquelles ils sont
" obligés. Dès-lors les Receveurs vont lever le
" tiers du payement . . . il n'en est pas de même
" lorsque les eaux du Fleuve ne montent pas jusques-
" là. Dans ce cas les Rentiers ont l'année franche.
" De-là, il est quelquefois arrivé que le Fleuve
" étant parvenu à cette hauteur sur les six à sept
" heures du soir, il se trouvoit avoir baissé le ma-
" tin, avant que l'Acte de sa hauteur arrivée à seize
" coudées (c'est-à-dire trente-deux pieds) eut
" été dressé, & qu'on eut ouvert le Canal. . . Par
" là les Bachas & les Seigneurs se trouvoient privés
" de toucher leurs redevances; ce qui souvent a
" attiré à ces premiers de severes réprimandes du
" côté de la Porte. C'est donc après la célébration
" de cet Acte, que le Bacha, accompagné de toute
" sa suite, va se rendre entre le vieux Caire & le
" nouveau, où se fait l'ouverture du Canal qui tra-
" verse cette dernière Ville. Ce Canal porte ses
" eaux dans une vaste plaine de plus de vingt lieues
" d'étenduë. ,, Et remarquez que depuis le Caire
" jusqu'à Essné, l'on compte plus de six mille Ca-
" naux, capables de porter autant d'eaux & de bateaux
" que la Seine. Le Grand Seigneur donne au Bacha
" dix

dix mille écus pour les fraix de la cérémonie de l'ouverture, & les Bachas n'en dépendent pas aujourd'hui cinq cens. Nous ne parlerons point des voyages & des Pélerinages sur le Nil, dont l'Auteur nous fait une peinture si étenduë & si magnifique, qu'il vaut mieux y renvoyer les Lecteurs.

Nous insisterons aussi un peu moins sur des choses plus connuës, dont il est parlé dans la troisième Lettre, sçavoir sur le *Delta* & ses côtes, sur les Villes de Damiette & de Rosette, & sur quelques endroits remarquables de cette partie de l'Égypte. Un Auteur Copte, attribué au Patriarche Joseph, le dessèchement du *Delta*. Le P. Kirker adopte ce sentiment sur la foi d'un Rabbin. Il y a plus d'apparence que ce terrain s'est formé peu à peu du limon du Nil. " *Foua* étoit encore il n'y a que trois
 „ ou quatre cens ans, à l'embouchure du Fleuve,
 „ du côté de Rosette, au lieu que cette Ville s'en
 „ trouve à présent éloignée de sept ou huit milles.
 „ Damiette, dont la Mer mouilloit le pied des
 „ murailles du tems de St. Louïs, s'en trouve au-
 „ jourd'hui à dix milles de distance. Enfin la for-
 „ teresse de Rosette, qui, il n'y a que quatre-vingts
 „ ans, étoit vis-à-vis de la barre du Nil, en est
 „ à présent éloignée de près de trois-cens pas. J'ai
 „ vû moi-même, (ajoute Mr. de M**) qu'en
 „ 1692. à mon arrivée en Égypte, la Mer n'étoit
 „ qu'à une demie lieuë de cette Ville, au lieu qu'en
 „ 1718. je l'ai trouvée distante d'une grande lieuë.
 „ Par cette grande vitiffé avec laquelle s'accroit le
 „ terrain du *Delta*, on peut juger de la différence
 „ ou du changement arrivé dans cette contrée, de-
 „ puis Herodote jusqu'à nous. Je suis persuadé que
 „ dans cet espace, elle s'est accruë au moins de
 „ moitié. „ L'on peut tirer de-là une conjecture
 sur le lieu de l'ancien Canope, qui doit être fort
 éloigné

éloigné de la Mer, vis-à-vis des Biquiers. Puisque nous en sommes sur les conjectures, nous dirons que Mr. de M** fixe le Lac Sibon de Plin & des anciens, à un des deux Marais qui sont à l'Orient de Damiette, c'est-à-dire, au plus voisin de cette Ville. L'on suit avec plaisir Mr. de M** dans le voyage qu'il fait faire à ses Lecteurs à *Fona*, à la *Masboare*, à *Fostat*, à l'ancienne *Heliopolis*, si renommée par son baume dont l'espece est perdue.

La quatrième Lettre nous mène droit à Alexandrie. Il faut entendre l'ancienne dont l'Auteur nous assure d'avance qu'il ne dira presque rien de commun avec ce qui en a été dit jusqu'ici. Nous passerons donc ce qu'il rapporte après Diodore, du nombre de ses anciens Habitans, de son climat, du Lac, *Mareotide*, de ses Canaux, de son commerce; du Port *Cibatus*, & l'isle *Antirhodus*, des autres Ports d'Alexandrie, du Phare & du Phariillon, du Palais de Cleopatre, &c. tout cela est traité par d'autres. Nous remarquerons seulement au sujet des deux Ports, que les Turcs ne permettent point l'accès du vieux, nommé autrefois *Eunoste*, " parce que les appartemens de leurs
,, femmes sont presque tous tournés de ce côté
,, là. Cependant comme le Pont neuf est d'un fond
,, très-mauvais & presque tout comblé par le li-
,, mon que le Nil y charie... il est certain qu'a-
,, vant peu d'années, il sera absolument imprati-
,, cable. Alors il faudra nécessairement que les
,, Turcs permettent à nos bâtimens d'aller mouil-
,, ler dans le vieux Port, ou qu'ils renoncent à
,, notre commerce. „ Nous passerons les éloges
qu'on donne ici avec justice à cette Ville, mere
ou nourrice de tant de grands hommes, soit Payens,
soit Chrétiens; & qui passoit pour la seconde
Ville du monde. Nous ne dirons rien de ses nom-
breux

breux & vastes fauxbourgs , ni de ses superbes Edifices , ni des cinq lieues d'étendue qu'occupoit, (dit - on ,) l'ancienne Alexandrie , dans la plus grande splendeur. Une enceinte immense fut ruinée par le tems & par les Arabes , qui la resserrent à celle qui reste aujourd'hui. Elle renferme toutefois des morceaux considérables de la belle antiquité ; une partie d'une magnifique Colonnade , un Edifice de brique pour les eaux , une Mosquée , jadis Eglise consacrée à St. Athanase , deux Aiguilles ou obélisques , qu'on attribue à Cleopatre , des Canaux souterrains & des Cisternes sans nombre : enfin cette belle Colonne qu'on appelle la Colonne de Pompée. " Elle n'est point gothique. „ Elle a de très - belles proportions ; on y observe „ une diminution par les deux bouts , & un „ renflement dans le milieu. L'œil le plus difficile „ le n'y peut rien trouver à redire. Elle est de „ trois morceaux. Le chapiteau en fait un ; le „ fust & trois pieds de la baze qui y sont joints , „ sans doute pour appuyer d'autant mieux la position de cet ouvrage prodigieux sur son piedestal , forment le second ; enfin la baze même „ compose la troisième pièce : chacune des faces „ de cette baze a quinze pieds au moins de largeur , & autant de hauteur , d'où l'on peut juger du poids énorme de ce quartier de marbre. La Colonne posée sur ce piedestal , est „ sans contredit la plus grosse & la plus haute qui soit dans l'Univers. Suivant l'estime de plusieurs „ personnes qui en ont pris les dimensions avec des instrumens de Mathématique , elle a quatre-vingt-huit pieds entre la baze & le chapiteau , „ en sorte que sans craindre de se tromper , on „ peut lui donner hardiment cent dix pieds d'élevation ; elle est très-peu endommagée. Il y a „ quelque

„ quelque tems, qu'un Danseur de corde, Arabe
„ de nation, entreprit d'y monter... il attach
„ une ficelle à une flèche qu'il eut l'adresse de
„ faire passer dans les jours de la corniche, dont
„ le chapiteau est accompagné. Ensuite par le moyen
„ de la ficelle, il y éleva une corde, à la faveur
„ de laquelle il monta réellement sur le haut de
„ la Colonne, portant un ânon sur ses épaules.
„ Cela se passa à la vûe de tout le peuple d'A-
„ lexandrie, qui étoit accouru pour jouir de cet-
„ te nouveauté. C'est de cet Arabe que l'on a
„ sçû que le chapiteau étoit creusé considéra-
„ ment.

Mr. de M** propose les moyens d'obtenir de
la Porte cette Colonne, & de la faire transpor-
ter en France. Il met en fait, que l'exécution de
ce projet ne couteroit pas plus de vingt mille
écus.

Distinguons avec notre Auteur, trois Alexan-
dries. La première bâtie par Alexandre, & si ce-
lebre du tems des Grecs & des Romains: la se-
conde plus petite de beaucoup, & resserrée dans
une enceinte beaucoup moindre il y a environ six
cens ans; & la dernière qui est la plus recente,
tirant vers la mer. C'est des débris de l'ancienne,
que les deux autres sont nées successivement en
dégénerant si fort, que la troisième n'est qu'un
composé de masures, où l'on compte à peine trois
ou quatre mille personnes. La seconde en renfer-
me au plus une centaine dans les ruines. Elle est
si déserte, qu'il est dangereux d'y aller le soir ou
du matin. L'avarice des Arabes détruit tout, &
particulièrement les Colonnes, dans l'unique espoir
de trouver quelques monoyes d'or ou d'argent ca-
chés, ou pour en faire des meules de moulin.

L'Auteur entasse les ruines de douze ou quinze

siècles , jusqu'à en faire des *Montagnes* de poussière ; tristes objets pour un œil aussi épris que le sien , des charmes & des magnificences de l'antiquité la plus reculée.

Nous voici à la cinquième Lettre , c'est - à - dire , au *Caire* , où l'on juge bien qu'il n'est pas possible que nous nous arrétions aussi long - tems que l'Auteur. Il n'a rien omis pour nous faire connoître cette Ville qu'il a si bien connue par un séjour de seize années. Aussi cette Lettre est - elle forte longue. Elle vient à la suite d'une infinité de Relations sur le même sujet. L'Auteur se flatte pourtant qu'elle pourra avoir *un meilleur sort*.

L'origine du *Caire* n'est pas moins ancienne que celle d'Alexandrie. L'une & l'autre Ville est issuë , (dit - on ,) des débris de Memphis. Pour nous mettre plus au fait des Révolutions du *Caire* , devenu Capitale sous la domination des Turcs , Mr. de M** a jugé à propos de donner avec une grande étendue , l'Histoire ou le Roman de la conquête de l'Egypte par les Califes d'Afrique. Nous disons *l'Histoire ou le Roman* , parce qu'un fait historique est ordinairement la base des merveilles romanesques ou Arabesques. Il est difficile d'en trouver plus ailleurs que dans le détail de la Révolution que nous ne faisons qu'indiquer.

Mr. de M** justifie le *Caire* des grandes chaleurs que lui attribue Mr. le Vayer. Les Maisons y sont ouvertes de manière à ménager l'entrée des vents frais. " On n'y voit point de maladies , point „ de thumes , point de fluxions , ni aucune autre „ tre de ces incommodités si ordinaires en Europe. „ Si pendant l'Esté on s'est trop exposé aux ar- „ deurs du Soleil , & que par - là on ait contracté „ quelque fièvre , on n'y est point exposé aux loix „ impitoyables de la saignée & de la médecine. La
dicte

des Princes &c. Septemb. 1736. 173

„ diette seule au pain & à l'eau chasse le mal en
„ moins de rien. Pourroit-on souhaiter un remede
„ plus simple , moins dégoutant , & plus ami de
„ la nature ? „

Le Caire n'est pas à beaucoup près si grand ni
si peuplé que Paris. Le Château de la Capitale
d'Egypte tombe en ruine ; & c'est l'unique place
de deffense qu'il y ait dans tout le Pays. On y voit
un Divan , construit par les Arabes , avec diverses
inscriptions , formées par *des pieces de bois , souvent*
de la grosseur du bras , & de la hauteur d'un hom-
me , mais si bizarrement entrelassées , qu'il est très-
difficile de les déchiffer. Les Bachas qui ne restent
que quatre ans au plus en Egypte , “ ne manquent
„ pas de passer chaque année dans leurs comptes
„ les sommes destinées par le Grand Seigneur ,
„ pour l'entretien de cette Forteresse , qui cepen-
„ dant n'en est pas dans un état moins pitoyable ;
„ mais en recompense , leur bourse s'en portè
„ beaucoup mieux , & c'est -là leur unique ob-
„ jet. „

Les Mosquées , sont ce qu'il y a au Caire de
plus digne d'attention. Celles du dehors de la Villè
sont tellement ruinées que Mr. de M** est pres-
que sûr du train que vont les choses , “ qu'on
„ sera bien habile dans cent ans , si on s'avise de
„ soupçonner qu'il y ait eu dans ces lieux , des
„ monumens si magnifiques. „ La plûpart ont
été bâtis & fondés par les anciens Rois Mahome-
tans. Il y en a un qui passe pour être d'*Amron* , con-
quérant de l'Egypte ; cette Mosquée ne le cède
en richesse qu'à celle d'*Asbar* , qu'on dit être la
premiere non seulement de l'Egypte , mais encore
de toute la domination du Mahoméisme. L'on
compte au moins trois cens Mosquées au Caire ,
dont plusieurs ont jusqu'à cinq Tourelles ou Mi-

narets. C'est de-là, que des crieurs, qui tiennent lieu des cloches, font entendre cinq fois par jour des voix de Stentor, pour avertir le Peuple de venir à la Mosquée. " A ne supposer que
 „ deux Crieurs par Mosquée, les jours ordinaires,
 „ & quatre dans les grandes Fêtes, ce seroient tous-
 „ jours six cens hommes que l'on entendroit à la fois
 „ dans le premier cas, & douze cens dans le se-
 „ cond. Il y avoit dans une Mosquée voisine de
 „ la Maison Consulaire, un de ces Crieurs,
 „ dont la voix étoit si forte & si sonore, qu'on
 „ pouvoit, je crois, (ajoute Mr. de M**)
 „ l'entendre de tous les quartiers de la Ville, quoi-
 „ qu'elle ait plus d'une lieüe de diametre : Il me
 „ paroïssoit être dans ma chambre, & bien loin
 „ que je fusse fâché d'en être éveillé, j'y prenois
 „ tant de plaisir, qu'à mon gré il finissoit tou-
 „ jours trop tôt. „ Aussi Mr. de M** soutient-
 „ il que ces cris *excitent plus à la piété* que le son
 „ des cloches. Sans entrer dans l'objection qu'il se
 „ fait sur cela & qu'il refute, nous dirons avec lui,
 „ que la Mosquée d'*Ashar* nourrissoit autrefois qua-
 „ torze mille personnes, & qu'à peine aujourd'hui
 „ en entretient-elle quatorze cens. On y enseignoit
 „ toutes les sciences, & l'on n'y apprend presque plus
 „ que la Grammaire. Les Mosquées sont toutes des
 „ quarrés longs, sans voute & à découvert, envi-
 „ ronnés de galeries en colonade, où lon prie à
 „ l'ombre. " Il se trouve cependant des dévots, qui
 „ par un excès de zele, font leurs oraisons en plein
 „ midi, au beau milieu de la Mosquée, c'est-
 „ à dire sous un Soleil insupportable, & qui,
 „ je crois, (dit notre Auteur,) pourroit fon-
 „ dre la cire d'Espagne. „

Sortons des Mosquées, pour jeter un coup d'œil
 sur l'Hôpital général, fondé anciennement pour
 des

des Foux , par une Reine folle de tendresse & de
jalousie ; il renferme aujourd'hui des malades de
„ toute espece. Il seroit d'une richesse immense ,
„ si tous les legs qui lui ont été faits , ou ceux
„ qu'on y fait encore tous les jours , tournoient
„ entierement à son profit. Mais la coutume veut
„ ici , que de tous les soins , celui de gouverner
„ les pauvres soit le plus propre à faire vivre
„ dans l'opulence , ceux qui en sont chargés. „
Autrefois on donnoit aux malades , outre les mets
les plus exquis , la musique & la comedie , reme-
des moins indifferens qu'on ne pense. On les chan-
geoit d'air. On portoit la propreté jusqu'à la dé-
licatesse. On leur annonçoit le jour deux heures
avant l'aurore , pour les tromper à leur profit.
Aujourd'hui ce n'est plus cela. L'on n'a conservé
que la coutume d'annoncer la premiere priete deux
heures plutôt que dans les autres Mosquées. “ Du
„ reste , les malades guérissent comme ils peuvent ,
„ sans qu'on s'en mette fort en peine. „

Mr. de M** , à l'occasion des Bains du Cai-
re , observe que les Turcs entendent admirable-
ment l'art de se préserver du chaud. “ On a vû ,
„ (dit-il ,) pousser l'industrie & la volupté jus-
„ qu'à se construire des retraites au milieu d'une
„ Cascade , dont l'eau tombant sur un large mar-
„ bre , formoit tout au-tour une nappe , qui com-
„ me une courtine renfermoit leur lit de repos...
„ Ordinairement les Sales où l'on se retire , sont
„ aussi exhausées que nos Eglises. D'ailleurs , elles
„ sont rafraichies sans cesse par une infinité de jets
„ d'eaux , & par des gorges de loup où le vent du
„ Nord s'engouffre , & rend l'air assés temperé. „

C'est à cette partie d'extrait assez long qu'on
s'en tiendra pour ce mois-ci ; le reste , d'une éten-

duë à peu près semblable, fera l'objet de l'Article littéraire de notre Journal d'Octobre prochain.

II. Le mot de la premiere Enigme du mois passé est le *Dictionnaire*. La *Lampe* est celui de la seconde.

E N I G M E.

Dans le monde je fais du bruit.
 Mon corps est porté par ma Mere ;
 Cependant je porte mon Pere,
 Quoiqu'il soit grand, & moi petit.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **N**I de nouvelles entrevuës du Marechal de Noailles avec le Comte de Kevenhuller renuës encore à Orto après le retour des Couriers qu'ils avoient dépêchés à leurs Cours ; ni un Règlement fait par l'Empereur en faveur du Roi de Sardaigne, n'ont jusqu'ici rien fixé pour l'évacuation totale de la Lombardie par les Troupes des Couronnes Alliées ; & l'on est dans l'opinion que tout le mois d'Août se sera passé avant cet événement. Il y auroit plus d'apparence de la part des Espagnols de les voir sortir incessamment de la Toscane, à le compter par les préparatifs qu'ils continuoient, si de grands armemens qui se font à Barcelonne & autres Ports de la Monarchie Espagnole, ne faisoient craindre au contraire d'en voir augmenter le nombre par un nouveau débarquement, 20000. hommes de ces

des Princes &c. Septemb. 1736. 177

Les Troupes sont en Catalogne attendans les derniers ordres de leur Cour pour s'embarquer : C'est , dit - on , pour se rendre en Toscane , ou , comme on le debite contradictoirement , pour une entreprise importante confiée au Duc de Montemar , & qu'il doit tenter non-seulement avec ces 20000. hommes , mais conjointement avec les forces qu'il commande dans le Grand Duché. On veut néanmoins que ces armemens de l'Espagne regardent une Expédition hors l'Italie ; & que le prétexte des Espagnols dans le refus qu'ils font de sortir de la Toscane , soit la satisfaction qu'ils demandent sur leurs prétentions par rapport aux Biens allodiaux de la Maison Farnese. En attendant les Troupes Impériales s'accroissent journellement sur les frontieres du Grand Duché : Celles qui depuis si long-tems étoient dans le Ferrarois se sont enfin mises en marche pour passer en Hongrie : il y en a un nombre qui campent dans l'Etat de Lucques , même à quatre mille de Pise ; & d'autres y défilent toujours sans aucune opposition des Espagnols , qui se contentent d'être sur leurs gardes dans les Postes qu'ils occupent vis-à-vis les Impériaux. Ces circonstances dans un tems où il ne manque que la publication de la paix pour la rendre parfaite , tiennent en suspens tous les esprits.

II. Le Reglement mentionné ci-dessus , & qui regarde le Roi de Sardaigne , est un Acte de Cession signé par l'Empereur le 14. Juin dernier , que le Marechal de Noailles a reçu de Vienne , & qu'il a envoyé à S. M. Sardaignoise à Turin. Par cet Acte , non-seulement S. M. Imp. cede à ce Prince le Novarois , le Tortonois , & les Terres des Langhes , sans préjudice aux Droits de l'Empire ; mais Elle declare aussi que les difficultés survenues par rapport au cours du Tessin , seront réglées

Acte de cession del'Empereur en faveur du Roi de Sardaigne.

giées à l'amiable par arbitrage , & que l'on fera à ce sujet quelques échanges des parties du Vigevanasco qui se trouveront à la bienfiance du Roi de Sardaigne. Le Comte de Stampa, Commissaire Général de l'Empereur en Italie, a donné avis de cette Cession aux possesseurs des 57. Langhes, & des quatre Terres du Pavésin qui sont aussi cédées au Roi de Sardaigne, avec ordre aux premiers de reconnoître ce Prince pour leur Souverain immédiat.

De tout ceci , quoique bien favorable au Roi de Sardaigne, il n'en a point paru trop satisfait. L'Acte de Cession a été par consequent envoyé à Versailles, où l'on y fait quelques changemens qu'on dit bien reçus. Le tout semble ainsi réglé par l'arbitrage de la France, qui est aussi l'arbitre dans l'affaire du Château de Saraval. On est à présent à l'examen & à la vérification des neuf millions dûs par le Duché de Milan aux Alliés. Des Commissaires de part & d'autre y travaillent. Les Etats du Duché prétendent qu'il faut déduire de cette somme le prix des fourages & autres provisions qu'ils ont fournies aux Troupes Françoises & Piémontoises.

III. *Rome.* Si l'on en doit croire des avis particuliers, l'accommodement entre cette Cour & celles de Madrid & de Naples, n'est pas encore fort prochain, sur tout s'il est vrai, comme on le publie, que le Roi Catholique demande que le Pape renonce à la collation des Bénéfices en Espagne & dans les deux Siciles. Ce qui est certain d'ailleurs, c'est que le 10. Juillet un Courier de Naples vint ici chargé d'un ordre de S. M. Cath. à tous les Espagnols établis en cette Ville, même jusqu'à la troisième génération, de partir dans peu pour retourner en Espagne. Le Capitaine & les
Soldats

Soldats de la Garde du Palais d'Espagne, ont reçu un pareil ordre. Comme il est aussi indubitable qu'un corps d'Espagnols doit traverser de nouveau l'Etat de l'Eglise pour retourner de Naples en Toscane, on a envoyé ordre aux Communautés de la Côte & de la Campagne de Rome, de préparer à cet effet les fourrages & provisions nécessaires; mais sur ce que ces Communautés sont épuisées, la Chambre Apostolique leur a en même-tems envoyé 6000. écus, afin de les aider dans cette nouvelle dépense. Avec cette démarche de S. S. Elle fait encore celle d'ordonner à Mr. Altoviti de se préparer à porter le Chapeau rouge au Cardinal de Bourbon. Le départ de ce Prélat a été résolu dans les présentes circonstances pour faire voir, qu'il ne tient pas au Pape que cette Eminence ne reçoive le Chapeau de la Dignité dont il a d'ailleurs toutes les prérogatives; & dans l'esperance que sa présence à Madrid n'y sera pas inutile pour arriver à l'accommodement souhaité: C'est, sans doute, dans la même vûë que S. S. a chargé Mr. Altoviti de son buste en albâtre pour le jeune Cardinal.

IV. Dans un Consistoire tenu le 9. Juiller le St. Pere préconisa les Evéchés de Tolezo & de Cabenzano dans le Royaume de Naples, & celui de Chiusi en Toscane. Le Cardinal Albani, Protecteur du Royaume de Pologne, y nomma entre'autres de la part du Roi Auguste, Mr. Grabouski à l'Evêché de Culm dans la Prusse Polonoise; & cette nomination ayant été agréée par le Pape, S. S. reconnut par là le Roi Auguste dans ce Consistoire.

Toutes les Milices de Veletti à pied & à cheval ont été cassées en punition de la dernière émeute. Les Capitaines, les Lieutenans & les Enseignes

gnes retiennent leurs titres , mais sans paye.

V. Personne ne s'est adressé à la Chambre Apostolique la veille des Saints Pierre & Paul pour présenter la Haquenée , tribut ordinaire du Royaume de Naples ; on y lut cependant une déclaration du Pape en faveur de celui qui a droit de la présenter avec la clause , *Tempus & tempora non currere*. A l'égard des Duchés de Parme & de Plaisance , le Fiscal de Rome protesta d'abord en présence de S. S. , & s'étant ensuite rendu à la Chambre , il demanda que sa Protestation fut admise ; ce qui lui a été accordé.

VI. *Naples*. Tous les Ecclésiastiques Espagnols qui sont ici , & qui s'étoient rendus en Italie pour solliciter des Bénéfices à la Daterie de Rome , viennent de recevoir ordre de partir dans quatre jours pour retourner dans leur Patrie ; ce qui semble confirmer la résolution que le Roi d'Espagne a prise de conférer de plein droit les Bénéfices qui vaqueront dans ses Etats , ou de ne permettre que la Daterie les confère qu'aux sujets qu'elle approuvera , & qui seront présentés par les Evêques de son Royaume.

VII. On repare actuellement les fortifications de tous les Châteaux du Royaume , & en particulier l'on ajoute quatre demi lunes à celles d'Aquila dans l'Abrozze. On a même jetté le plan de quelques nouvelles Forteresses sur la frontière du côté de l'Etat Ecclésiastique ; & l'on complete les Troupes qui sont dans ce Royaume par des recrues. La Cour a aussi commencé à former un Regiment d'Infanterie de trois Bataillons , lequel sera composé d'étrangers , & sera nommé le *Regiment étranger*.

VIII. *Venise*. Le Gouvernement continué à se mettre en état de profiter de l'occasion en cas que la conjoncture

des Princes &c. Septemb. 1736. 181

conjoncture le porte à rompre avec les Turcs : Les ouvriers dans l'Arſenal & leur paye ſont redoublés. On a conduit auſſi dans un endroit plus commode huit Vaiſſeaux de guerre qui étoient vis à vis du grand Canal à la Giudeca, & l'on travaille avec toute la diligence poſſible à les remettre en état de ſervir. Une Ordonnance publiée ſur la fin de Juillet, paroît être également relative à ces préparatifs : Elle eſt en faveur des Bâtimens qui ſeront conſtruits de manière qu'ils puiſſent faire tête aux Corſaires de Barbarie. Outre la franchise accordée depuis peu à tous les Navires Marchands, on en accorde des extraordinaires à ceux-là, & le Sénat promet en même tems à quiconque voudra conſtituer un Bâtiment dont la quille ſoit de 70. pieds, 200. rouvres à un demi ducat piece, & 20. voiles de l'Arſenal pour trois mois aux dépens du public ; les Soldats, le Canon, & les munitions de guerre à un juſte prix.

Le Chevalier Jean Emo eſt nommé pour ſe rendre à Varſovie avec le caractère d'Ambaſſadeur extraordinaire de la République, afin d'y complimenter le Roi Auguſte ſur ſon avènement à la Couronne de Pologne. On eſt perſuadé qu'il ne s'arrêtera à Varſovie que le tems néceſſaire pour y faire ſes complimens, & qu'enſuite il ira à Petersbourg ménager les intérêts de la République dans la conjoncture preſente.

IX. *Genes.* Les Genoïs toujours occupés de leur Ile, s'épuisent pour en conſerver la poſſeſſion. A la demande de Mr. de Rivarola leur Commiſſaire, ils y envoient des proviſions & des munitions de toutes ſortes, dont l'arrivée n'a pas encore été troublée par les mécontents. Ceux-ci voyans d'ailleurs que les ſecours tant vantés de leur Roi n'abordent en aucun endroit, la méſintelligence commence à les

A Changemen. dans les af faire de Corſe.

les diviser ; & le Seigneur Théodore obligé par là d'avoir pour eux des ménagemens qu'il n'auroit pas autrement, ils en font & plus fiers & plus hardis. Cependant Si Don Theodore avoit pû se soutenir dans la situation où il s'est vû d'abord, elle lui auroit suffi, sans tenter de grandes entreprises, pour défoler les Génois, à cause des grandes dépenses qu'ils étoient obligés de faire. Mais la fortune qui paroît sous des faces différentes dans un petit espace de tems, commence à se montrer au Seigneur Théodore aussi contraire qu'elle lui a d'abord été favorable. Il a profité à la verité avec ses adhérens d'une bonne partie de la recolte de l'Isle de Corse ; il a été craint, obéi, respecté & aimé en aparence ; il est parvenu au blocus des Places que nous avons nommées ; mais non à celui de la Ville de Bastia, quoiqu'on l'eut avancé prématurément dans le dernier Journal. Les Troupes qui lui sont dévouées sont parvenuës à remporter divers avantages, même dans des sorties de la garnison des Places bloquées. Le tout humilioit beaucoup & les Genois, & ceux d'entre les Corles qui leur sont restés fidèles. Mais à present la carte a changé, les mécontents ont été repoussés en diverses rencontres, sur tout devant San Fiorenzo ; on en a fait nombre de prisonniers qui ont été transportés à Gènes. Et comme l'on aime à expliquer tout ce qui arrive à son propre avantage, la République n'a pas manqué de tirer un bon augure de ce que le Capitaine Dick, Anglois, lequel a transporté le Baron Théodore en Corse, s'est tué d'un coup de pistolet à Smirne, sur l'avis que le Roi d'Angleterre avoit ordonné de l'arrêter. Voici d'ailleurs la substance d'une Lettre de la Bastie en date du 15. Juillet, qui ne donne pas de petites esperances au Sénat.

UN Détachement de 1500. hommes de nos
Troupes ont surpris il y a quelques jours
18. Rebelles qui s'étoient retirés dans une maison
à Foriani, & après un feu continuel de six heures
il les a obligés de se rendre. Par-là on a rétabli
la communication entre San Fiorenzo & la Bastie:
On a pillé Poggio d'Oletta, Patrie d'un nommé
Natale, fameux rébelle, où l'on a brûlé sa mai-
son, & celles de six de ses adhérens; & le Déta-
chement est revenu à la Bastie avec un butin de
800. bêtes à cornes. Depuis cet avantage la Pro-
vince de Nebio est rentrée sous l'obéissance de la
République, & une partie de celle de Balagna.
Le Baron Theodore s'est sauvé dans les monta-
gnes, & Simon-Fabiani, son Vice-Président &
Général de la Balagna a été assassiné par un parent
du feu Lucioni, que le Baron Theodore a fait
mourir avec le consentement de Fabiani. „

Si cette Lettre accuse juste, on ne sera pas long-
tems sans apprendre d'autres particularités, telles que
la sortie de l'Isle ou même la prise du fameux
Théodore. Les marques de Souveraineté qu'il y aura
laissées, ce sont des pièces qu'on voit de la valeur
de cinq sols frappées à son coin. Du côté de la
tête il y a une couronne soutenüe de trois palmes,
& au milieu les Lettres T. R. Sur le revers, *Soldi* ✓.
avec la legende, *Pro bono publico Corso*.

Quand ce Seigneur Baron parut pour la première
fois en Corse, son véritable nom y étoit inconnu;
on eut à Genes, & l'on eut bien, que le fameux
Duc de Ripperda le soutenoit, puisque par des Lettres
interceptées de ces deux personnages on a reconnu
qu'en effet le Duc de Ripperda a conseillé au Baron
de Neuhoff d'entreprendre la conquête de l'Isle de
Corse; qu'il lui a donné des avis pour réussir, a
freté

frété dans un des Ports du Royaume de Maroc la Frégate qui a conduit Theodore en Corse, lui a fourni l'argent & les munitions nécessaires pour commencer, & lui a envoyé encore depuis quelques petits secours de pareille nature pour soutenir son ouvrage, dont nous commençons à annoncer la décadence.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. On leve du monde dans ce Royaume pour rendre les Régimens complets, & dans les Ports de la Méditerranée on fait des préparatifs qui ne sçauroient être autres ni plus grands que si l'on avoit résolu de faire un Siège d'importance. C'est sur-tout dans celui de Barcelonne que se font les dispositions pour faire un grand transport de Troupes. Les Bâtimens qu'on y a assemblés sont au nombre de 90. ; & l'on a mis aussi un *embargo* sur tous les Navires étrangers qui se trouvent dans les mêmes Ports. La destination de ces armemens, est néanmoins un mystère.

II. Le Camp d'Aranjuez ne subsiste plus. Leurs Majestés & toute la Famille Royale qui l'étoient allé voir, en sont revenus au Palais de Buen Retiro à Madrid, qu'elles quitterent le 9. Juillet pour aller passer quelque-tems au Château de St. Ildefonse. Don Joseph Patinho, Secrétaire des Dépêches universelles, signa deux jours auparavant, au nom du Roi un projet d'accommodement qui a été moyenné entre cette Cour & celle de Lisbonne par la médiation

tion

tion du Roi Très-Christien & les bons offices des Puissances maritimes. L'on dépêcha sur le champ un Courier à Lisbonne pour y porter cet accommodement ; mais comme il n'étoit pas encore de retour le 24. du même mois, on craint que Sa Majesté Portugaise ne refuse de l'accepter, parce que le bruit s'est répandu à Lisbonne que les Espagnols exercent des hostilités formelles contre les Portugais en Amérique, entr'autres contre leur nouvelle Colonie dans l'Isle du St. Sacrement, dont on dit la Forteresse actuellement assiégée, ce que l'on veut ignorer à Madrid.

III. L'accommodement avec la Cour de Rome est, sans doute, plus éloigné que celui dont on vient de parler, parce que le Roi ne veut pas se relâcher encore sur aucune des satisfactions qu'il demande au St. Siège. Une marque de cet éloignement, c'est que deux Canonicats étans venus à vaquer dans la Métropolitaine de Seville, dans le mois du Pape, S. M. a fait d'abord la nomination qu'avoit accoutumé de faire le St. Siège. L'Archevêque de Seville, pour ne point s'attirer des censures dans de pareilles circonstances, refuse d'accepter la nomination du Roi, ce qui l'a mis dans un assez mauvais prédicament pour se voir séquestrer les revenus dont il jouit. Ce Prélat compte de se rendre incessamment à Rome, si on ne lui défend pas de sortir du Royaume.

IV. Les affaires avec la Cour de Vienne ne paroissent pas non plus si fort avancées, puisque le Roi est dans la résolution de ne traiter de rien qu'après que l'Empereur aura permis au Comte de Fuenclara de se rendre à Vienne, afin d'y exercer les fonctions d'Ambassadeur de S. M. Le 22. Juillet la Cour dépêcha un Exprés à ce Seigneur qui est à Venise (c'est le second qu'on lui envoie au même sujet)

sujet) avec ordre de demander encore une fois au Prince Pio, Ambassadeur de l'Empereur auprès de cette République, les Passeports de S. M. I. pour se rendre à Vienne en qualité d'Ambassadeur d'Espagne. On assure qu'il est résolu de ne plus insister de long-tems sur cet article, si on refuse derechef les Passeports demandés pour le Comte de Fuenclara, comme on l'a fait déjà deux fois, sous divers prétextes.

V. Par des avis particuliers on apprend (ce qui est peut-être une chimere) que le Roi Catholique songe de nouveau à abdiquer la Couronne. On apprend aussi de *Cadix* que le Vaisseau de l'Amiral qui commandoit la dernière Flotille de *Vera-Cruz*, avoit fait naufrage sur cette côté-là, & que la plupart de l'Equipage avoit péri; qu'on esperoit cependant de sauver la meilleure partie de la cargaison.

VI. *Portugal*. Comme S. M. Portugaise n'a pas encore donné les mains à l'accommodement projeté à Madrid, & qui a été apporté à la Cour par l'Express dont nous avons fait mention, on doute qu'elle y souscrive avant d'être informée au juste de l'état des affaires en Amerique, & si en effet les Espagnols y commettent contre les Portugais des actes d'hostilités. Non-obstant ce retard, la Flotte Angloise commence à se séparer & à retourner dans ses Ports. Sur la fin de Juin il n'y avoit plus de cete Flotte que treize Vaisseaux de guerre, dont quatre étoient entrés dans le Port de Lisbonne, & qui se dispoisoient aussi à remettre incessamment à la voile vers *Spithead*.

VII. Le Gouverneur de Mazagam a donné avis au Roi que *Muley-Abdallah*, Roi de Maroc déposé, étoit remonté une seconde fois sur le Trône; & que *Muley-Ali* son frere ayant été abandonné par les Noirs, s'étoit retiré dans les montagnes.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **L'**Ouvrage de la Pacification générale avance toujours, quoiqu'avec assez de lenteur, & il ne paroît plus que la Paix puisse être publiée avant la fin de l'année, pour diverses raisons, dont l'une est l'évacuation du Milanez à faire par les François & Piémontois, celle de la Toscane par les Espagnols, & celle des trois Places de l'Empire qui demeurent occupées par des Troupes de France. La cession de la Lorraine, quoique toute réglée, n'est pas non plus le moindre sujet qui retarde cette publication, puisqu'elle ne doit avoir lieu, suivant une nouvelle Convention, & les bruits publics, qu'à l'ouverture de la succession de Toscane, parce qu'on assure qu'on n'a pû convenir d'un équivalent pour le Duc de Lorraine. Quoiqu'il en soit, on ne sera pas long-tems sans sçavoir au vrai à quoi l'on en est par rapport à cette affaire, & si l'on tardera encore à se rendre aux instances de la Cour de Vienne qui se porte avec tant de candeur à finir le grand ouvrage de la Paix.

Etat des affaires par rapport à la Paix.

II. C'est à la sollicitation de la Cour sur le rapel de la Flotte Angloise dans le Tage, que le Roi de la Grande-Bretagne paroît enfin s'être rendu, cette Flotte, comme on l'a remarqué, ayant commencé à faire voile vers ses Ports. La bonne harmonie qui par-là semble entièrement rétablie entre les Cours de Madrid & de Lisbonne, est ainsi l'ouvrage du Ministère François; & par cette influence qu'il a eu

dans la réconciliation de ces deux Cours, on voit aussi revivre la parfaite intelligence entre Leurs Majestés Très-Chrétienne & Catholique. Les griefs & articles, qui selon ce dernier Monarque, doivent être réglés avant l'entière évacuation de la Toscane, ont déjà été communiqués au Roi par son Ministre ; le principal de ces griefs est la prétention que forme l'Infant d'Espagne Don Carlos sur les Biens allodiaux & sur le Mobiliaire du Grand Duc de Toscane. Cette difficulté, comme on le croit, sera aplanie dans un Traité de Famille que ce Prince a résolu de conclure avec le Duc de Lorraine, sur un plan qui lui a été communiqué conjointement par les Cours de Vienne & de Versailles.

III. Le Roi Stanislas continuëra, selon toute apparence, à faire la résidence à Meudon jusqu'à ce que les affaires générales aient le pli qu'elles doivent prendre. Le Comte Ossolinski, & quelques autres Seigneurs Polonois y sont arrivés, & l'on ne doute pas qu'ils n'aient quelques Emplois à la Cour de S. M. Pol. Le Carrosse & les Chevaux dont le Roi de Prusse lui a fait présent, sont aussi arrivés à Meudon, & le Ministre Prussien à Paris a eu l'honneur de les lui présenter. Le Roi Stanislas, pour reconnoître ce présent, & les autres honneurs qu'on lui a faits en Prusse, a envoyé à Sa Majesté Prussienne plusieurs pièces de Tapiserie de grand prix, de la manufacture des Gobelins.

IV. Par un Arrêt du Conseil du 26. Juillet le Roi a établi dans la Ville de Montdidier en Picardie, une nouvelle Manufacture de Serge, propre à l'habillement de ses Troupes, & très-utile pour le public, selon l'avis de Mr. Chauvelin, Intendant d'Amiens. Il paroît aussi une Ordonnance de Sa Majesté pour régler la manière dont on doit tenir défor-

mais

*Ordonnan
ces du Roi.*

mais les Regîtres de Baptemes, Mariages, Sépultures, Vêtures, Noviciats & Professions, & la forme des Extraits qui en doivent être délivrés. Cette Déclaration contient 42. articles qui renferment des dispositions fort prudentes pour empêcher à l'avenir quantité d'abus qui se glissoient dans les Baptemes, Mariages, & Sépultures. Dans cette Ordonnance on oblige tous les Curés du Royaume à tenir dès le premier Janvier 1737. de doubles Regîtres originaux de Baptemes, Mariages & Enterremens, dont ils garderont l'un & déposeront l'autre tous les ans au Greffe de la Jurisdiction Royale la plus prochaine, afin d'y avoir recours en cas de besoin. Par ce moyen l'état d'un chacun se trouvera bien plus en sûreté, & l'on prévient beaucoup de procès.

Ce Reglement est fort prudent, & il étoit tems que la Cour le fit paroître ; car tous les jours des particuliers se presentent, qui se disent fils ou filles de tels & tels Seigneurs & Dames.

V. On va agrandir *Versailles* par de nouvelles Ruës, & une vaste Place qu'on doit faire à l'endroit de l'Étang de Clagny qu'on comble en diligence. On y établit aussi douze Brigades du Guet à cheval pour la sûreté de cette Résidence Royale pendant la nuit. Le grand Sallon de ce Château, contigu à celui de la Chapelle, sera achevé au retour du Roi de Compiègne. On a été trois ans à le revêtir de marbre précieux, & quatre ans à en peindre la voute. On dote à present les corniches en relief qui terminent & accompagnent la peinture. Ce Sallon sera la pièce la plus superbe qu'il y ait au Château de Versailles.

VI. Le Roi a ordonné aussi une augmentation considérable de Bâtimens au Château de *Compiègne*, afin que la Cour puisse y être logée plus commodément. On doit employer pour cet effet six

eens mille livres par an. Depuis que Sa Majesté est dans ce Château, Elle prend presque tous les jours le divertissement de la Chasse, quoique la saison soit d'une grande chaleur. On chante journellement en Musique la Messe du Roi, ce qui ne s'étoit pas encore pratiqué : Les Demoiselles du Concert de la Reine, 7. instrumens & 9. voix exécutent les Motets de feu M. de la Lande. Quelques Seigneurs de la Cour se joignent aux Musiciens dans la Tribune, & accompagnent de quelques instrumens ; & d'autres jouent du Violon & de la Basse. Lorsque le Roi soupe avec les Seigneurs au retour de la Chasse, il se retire dans l'appartement de la Reine qui est contigu au sien. Sa Maj. y est servie par les Garçons du Château, & non par les Officiers.

Emplois.

VIII. On croit que le séjour du Roi à Compiègne ne passera point la fin d'Août. Le 31. Juillet M. Daguesseau, Chancelier de France, à qui Sa Majesté a conféré la Charge de Commandeur & Grand Trésorier de ses Ordres, vacante par la mort de Mr. Dodun, prêta serment de fidélité ordinaire. Le Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat ayant depuis été pourvû sur la démission de Mr. le Chancelier, de cet Emploi de Commandeur & Grand Trésorier des Ordres du Roi, Sa Majesté a accordé celle de Commandeur & Secrétaire des mêmes Ordres qu'avoit le Comte de Maurepas, à Mr. Chauvelin, Garde des Sceaux de France, Ministre & Secrétaire d'Etat, lequel a prêté serment le 2. Août entre les mains du Roi.

Fête donnée à la Reine.

IX. Madame la Duchesse d'Orléans a employé pendant plusieurs semaines beaucoup de monde à faire les préparatifs d'une fête superbe qu'elle donna le 8. Août à la Reine, au petit Pavillon du bas de Chaillot sur le bord de la Rivière. Sa Majesté s'étoit renduë ce jour-là dans l'enclos du Couvent
des

des Princes &c. Septemb. 1736. 191

des Religieuses de Ste. Marie, & après avoir entendu le Salut, elle se plaça sur le Balcon du petit Pavillon. La fête commença par 40. Bateliers qui luttoient sur l'eau avec des lances les uns contre les autres, au bruit des fanfares. Les Payſanes de Chaillot, de Passy & d'Auteuil vinrent ensuite danser sous les fenêtres de la Reine : Elles étoient parragées en trois bandes, & on leur avoit fait distribuer à chacune des rubans rouges & bleus, & six livres en argent : Il y avoit une symphonie à la tête de chaque bande. Vers les 8. heures on alluma les lampions, qui formoient une couronne au-dessus du Pavillon; & d'autres représentoient des Iſs. Outre cela il y avoit une centaine de Tentes rangées en demi-cercle en face de l'Isle des *Cignes*; elles étoient toutes illuminées, & destinées pour plusieurs personnes de distinction. On servit le souper à neuf heures. A onze heures on tira un beau feu d'artifice qui fut très-bien exécuté. On tira aussi quantité d'artifices dans l'Isle & sur l'eau. Les illuminations & la quantité de monde qui étoit sur les deux bords de la Riviere, dans l'Isle & dans les Bateaux, formoient un très-beau coup d'œil. La Reine retourna à Versailles après minuit.

ARTICLE V

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en A L L E M A G N E , depuis le mois dernier.

*Obseques
du feu Prin
ce Eugene.*

I. **V**ienne. Tous les préparatifs étant achevés dans l'Eglise Métropolitaine de cette Ville pour les obseques de feu S. A. S. le Prince Eugene de Savoye ; elles y furent célébrées pendant trois jours consecutifs , sçavoir , le 11. le 12. & le 13. Juillet. Le Duc de Lorraine , & le Prince Charles son frere , le Nonce du Pape & l'Ambassadeur de Venise ; les Ministres de l'Empereur , les Chevaliers de la Toison d'Or , en un mot tout ce qu'il y a dans cette Capitale de personnes de distinction y ont assisté ; mais la Princesse Victoire de Soissons , niece du feu Prince , quoiqu'arrivée dès le 6. n'y a pas été presente , gardant l'*incognito* , à cause qu'elle n'avoit point encore eu pour lors audience de S. M. Imp. Le Cardinal Archevêque a officié le premier jour : Mr. Breitenbucher , Evêque d'Antigonie , le second ; & l'Evêque Mariconi , le troisième. Le Pere François Peickart , Jesuite , prononça l'Oraison funebre du Prince avec beaucoup d'éloquence. Pendant ces trois jours , on a sonné toutes les cloches de la Ville depuis neuf heures du main jusqu'à neuf heures & demi. Le Catafalque ordonné & érigé aux dépens de l'Empereur , n'a été démonté que sur la fin du même mois. Ce monument étoit composé de douze colonnes toises entortillées de branches de Palme & de Laurier , & dont les chapiteaux & les thores étoient dorés , & les piedestaux ornés de figures mortuaires , sur lesquels

*Description
du Catafalque.*

des Princes &c. Septemb. 1736. 193

lesquels des Aigles étendoient leurs ailes. Aux quatre côtés de l'entablement, il y avoit les Armes du feu Héros environnées de Palmes & de Lauriers. Les Statuës des sept Arts appropriés à l'Architecture militaire figuroient sur la corniche; & celles de la *Vertu*, de l'*Honneur*, de la *Religion*, de la *Prudence*, de la *Modération*, de la *Félicité*, de la *Gloire*, & de l'*Eternité* regnoient au-tour de tout le monument. Ces Statuës, aussi bien que les premières étoient dorées. Tout le Catafalque qui avoit 70. pieds de hauteur étoit surmonté de la Statuë équestre du Prince, habillé à la Romaine, tenant à la main une Epée entortillée d'une branche de Laurier, & couronnée par l'Immortalité. Au milieu de ce Bâtiment étoit le Tombeau de feu S. A. aussi doré & surmonté du Chapeau & de l'Epée que le Pape Clement XI. lui avoit donné; de la Couronne Ducale, & du Bâton de Commandement, &c. Un Ciel vouté en forme de Baldaquin & porté par six figures d'hommes armés de toutes pièces, s'élevoit au-dessus du Tombeau, & dans le Ciel on voyoit une Croix empruntée des Armes de Savoye, la constellation du Lion, des Drapeaux, Palmes, Lauriers, & Trophées en forme de constellations, décrites par des étoiles & répandant des rayons de lumière sur le Tombeau. Sur quatre colonnes doriques de 36. pieds de hauteur, & placées à une distance proportionnée du Catafalque, s'élevoient autant de Lions couronnés, tenans chacun une Cartouche environnée de Palmes & de Lauriers, au milieu de laquelle étoit la Croix des Armes de Savoye. A l'entrée de l'Eglise il y avoit deux autres Lions tenans chacun l'Écu des Armes de S. A., & deux figures emblématiques faisans allusion à la mort de ce grand Capitaine. Toute l'Eglise étoit tendue de noir, de

*Ornemens
de l'Eglise.*

maniere

manière qu'au-tour de la Tapifferie dominoit une espece de corniche dorée , de laquelle pendoient des guirlandes & festons aussi dorés. Une Croix de drap d'argent sur un fond de drap d'or occupoit le milieu du maître Autel , dont le reste étoit tendu de noir. Les 24. autres Autels de l'Eglise imitoient le Grand de ce côté-là. Les dix principales Batailles du feu Prince , dessinées par Cajetan Rosa , quatre inscriptions de la façon de Mr. de Newenstein , & quantité de Dévices de très-bonne main , étoient disposées de manière que toute l'Eglise representoit plutôt le Trophée d'un Héros triomphant , que le Mausolée d'un grand homme dont la mémoire ne mourra jamais. Mr. Jean Luc de Hildebrand , Conseiller de S. M. Imp. & premier Ingénieur & Architecte de la Cour , a inventé , dessiné & dirigé ce magnifique Catafalque avec les ornemens qui l'accompagnoient.

II. On n'assure pas moins à *Vienne* qu'à *Versailles* que l'ouvrage de la paix est autant que consommé ; cependant les conférences avec Mr. du Theil continuent sur le même pied que ci-devant , & les Couriers vont & viennent , sans qu'on puisse rien dire de l'état de la négociation , si ce n'est que le ministère est entierement assuré que le succès repondra à son attente , & à celle du public. Comme il ne reste ainsi presque plus rien à faire ; qu'une nouvelle Convention a été signée sur la cession de la Lorraine ; & que le Duc de Wirtemberg a déjà les instructions touchant la manière dont il fera prendre possession des Places de l'Empire qui doivent être évacuées ; on croit , entr'autres choses , que le Comte de Fuenclara nommé par le Roi d'Espagne son Ambassadeur en cette Cour , recevra bientôt ses Passeports pour y arriver.

IV. Les Venitiens ayant fait jusqu'ici difficulté
de

des Princes &c. Septemb. 1736. 195

de permettre que les Troupes Imperiales qui ont ordre de se rendre d'Italie en Hongrie, prennent en droiture par le *Frioul* ; Sa Maj. Imp. leur a écrit une gracieuse Lettre, pour les exhorter à ne pas lui refuser sa demande dans une conjoncture où les Troupes ne scauroient prendre un chemin trop court pour passer en Hongrie. Comme ce passage a d'abord été accordé, on compte que 20000. hommes qui reviennent d'Italie seront arrivés vers la fin d'Août dans la Croatie, & y formeront un Camp sur la Riviere *Unna*, sans aller joindre celui de *Futask*. Le Comte de *Palfi* & tous les Généraux qui doivent commander l'Armée d'Hongrie sont partis pour s'y rendre.

*Demande
faite par
l'Empereur
aux Venetiens.*

V. Ce grand nombre de Troupes qu'on assemble en Hongrie donnant beaucoup d'ombrage à la Porte Ottomane, elle a fait sonder la Cour sur les raisons qu'elle a de le faire ; on lui a répondu qu'on n'avoit jusqu'ici d'autres vûes que de dissiper les vagabonds qui se sont attroupés d'un côté & d'autre, & de tenir en bride ceux qui pourroient avoir envie de se joindre à eux. Mais on apprend que les Turcs assemblent actuellement un Corps de Troupes à *Widin* pour observer les mouvemens des Impériaux.

*Ombrage
des Turcs.*

VI. La Cour ne presse point le rapel de Mr. *Dahlman*, son Ministre à Constantinople ; elle lui a envoyé au contraire la permission d'accompagner le Grand Vizir marchant au secours des Tatars, avec de nouvelles instructions au sujet d'un accommodement projeté entre le Grand Seigneur & la Czarine, qui néanmoins, suivant toute apparence, aura bien de la peine à se faire, à cause de divers points fort humilians pour la Porte que la Russie prétend être préalablement réglés. Cependant si elle refuse d'accepter les propositions de Mr. *Dahlman*,

l'Em-

l'Empereur pourra bien se déclarer alors en faveur de la Russie, conformément aux Traités entre les deux Cours, & faire faire une puissante diversion vers la Bosnie, afin d'attirer de ce côté-là une partie des Forces Ottomanes.

VII. C'est le 16. Juin, comme on l'apprend de Constantinople, que le Grand Vizir s'est mis à la tête de 30. mille hommes, dirigeant sa route vers le Danube, pour aller au secours des Tartares poursuivis par l'Armée Russe. Il a dû être joint en chemin par 60000. autres, & en rencontrer un pareil nombre dans la Bessarabie. Il marche à grandes journées; & l'on a construit sur le Danube dans la Valachie 75. Ponts de Bâteaux, afin de lui en faciliter le passage. On compte qu'il aura passé ce Fleuve le 15. Juillet, & qu'il se rendra droit à *Oczakov*, situé près de l'embouchure du Dnieper dans la Mer noire, après qu'il aura été joint par les Troupes qui doivent grossir son Armée. Cependant l'on ne veut pas avoir à Constantinople une grande opinion de l'habileté de ce premier Ministre, ayant été élevé au Serail, où on l'a toujours employé aux affaires politiques. C'est d'ailleurs un homme d'humeur pacifique, & qui hait naturellement la guerre, ce qui fait croire qu'il donnera facilement les mains à un accommodement, s'il a les pouvoirs d'y passer aux conditions que la Russie le souhaite, & qui ne demande pas moins de dix millions de roubles à la Porte, pour les dommages causés par les Tartares, sur les Terres de Russie, & qu'on rende tous les Sujets, sans exception, qui ont été conduits à l'esclavage.

VIII. Mr. Lanczinski, Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté Czarienne, eut le 27. Juillet une Audience particulière de l'Empereur, dans laquelle il donna part à ce Monarque de la prise d'*Asoph*, dont
il

des Princes &c. Septemb. 1736. 197

il avoit reçu la nouvelle par un Exprés. Il remit en même-tems à Sa Maj. Imp. une Lettre de la Souveraine. Nous verrons ci-après les particularités de la reddition d'*Afoph*, & la suite des opérations des Russes contre les Tartares.

IX. On ne doute plus de la grosseffe de la Sérénissime Archiduchesse, Epouse du Duc de Lorraine, puisqu'elle a dû être déclarée le 7. Août, & que S. Alt. a déjà été saignée par précaution. Le Prince Charles de Lorraine, dans un voyage qu'il a fait à *Presbourg*, a été déclaré & reconnu Viceroi du Royaume de Hongrie. Un projet qui avoit été mis sur le tapis de faire ce Prince Gouverneur Général des Pays-Bas Autrichiens, n'ayant pas été aprouvé pour des raisons d'importance.

X. On a reçu à la Cour des avis réitérés de Silesie que l'*Oder* sorti de son lit a inondé toutes les campagnes à plus d'une lieüe des deux côtés; & que les petites Rivieres enflées à proportion, se sont répandues dans les Viviers, dont il y a nombre dans le Pays, & les ont presque entièrement ruinés. On faisoit aller au commencement d'Août à plusieurs millions la perte causée par ces inondations.

*Ravages
causés par
l'Oder.*

XI. *Ratisbonne.* Une Lettre Circulaire ou Bref que le Pape a écrit aux Electeurs, & Princes Catholiques de l'Empire, pour les exhorter à s'oposer à l'abolition de la clause de Religion, inserée dans le quatrième article du Traité de Riswick, a été communiquée aux Ministres des Etats Catholiques qui résident ici; mais on n'en a pas encore vû de copies, & peut-être n'en verra-t-on point. On voit au contraire, & l'on ne manque pas de répandre routes celles que les Princes Protestans s'écrivent pour s'encourager à solliciter cette abolition. On vient entr'autres, d'en publier une du Roi de la Grande-Bretagne, adressée aux Etats de l'Empire.

où

où Sa Maj. Britannique expose " qu'Elle est réso-
 „ luë, conjointement avec les Etats-Généraux des
 „ Provinces-Unies, & avec les autres Princes Pro-
 „ testans, de ne négliger aucuns soins pour faire
 „ réussir cette affaire : Que dans cette vüe Elle
 „ s'employera auprès de l'Empereur & du Roi Très-
 „ Chrétien, afin d'obtenir leur aprobaton & leur
 „ consentement, pour que le Traité de Westphalie,
 „ auquel la clause de celui de Riswick donne at-
 „ teinte, soit rétabli en son entier, conformément
 „ à la Déclaration de Sa Majesté Imp. de l'année
 „ 1734. & en vertu de l'Article XXI. du Traité
 „ conclu à Utrecht. „ En même tems que cette
 Lettre parut, on publia aussi la réponse des Etats-
 Généraux à la Lettre que les Etats Protestans leur
 ont écrite pour demander leur appui & leur concu-
 rence dans cette affaire. L. H. P. loüent dans leur
 réponse le zèle des Princes Protestans de l'Empire,
 & déclarent ensuite de n'en avoir pas moins ; " que
 „ ce n'est pas leur faute que la clause en question
 „ se trouve dans le Traité de Riswick, & n'est pas
 „ encore abolie ; & qu'elles expédieront de nouveaux
 „ ordres à leurs Ministres dans les Cours étrangères
 „ pour concerter & pousser cette affaire. „ Mais
 le peu de bruit que font les Puissances Catholiques,
 non-obstant tant de Lettres & de déclarations, fait
 penser que les mouvemens des Princes Protestans
 n'auront pas encore cette fois-ci l'effet qu'ils sou-
 haient sur l'abolition de la clause litigieuse.

XII. Il y a aparence que de quelque tems il ne
 se passera rien de considérable à la Diette de l'Em-
 pire par l'absence de la plûpart des Ministres ; ce-
 pendant l'Empereur a envoyé un Rescrit aux Etats
 qui depuis deux ans ont fait battre des especes d'or
 & d'argent d'un aloi trop bas. Sa Majesté Imperiale
 leur donne part qu'Elle a résolu de porter cette
 affaire

des Princes &c. Septemb. 1736. 199

affaire par un Decret de Commission à la Diette de l'Empire, afin que par une résolution générale, on puisse remédier au préjudice que ces sortes d'especes causent en Allemagne.

XIII. Les Troupes Impériales qui viennent du *Rhin*, continuent à défilér près de Ratisbonne, pour se rendre en Hongrie; 130. Chariots y sont aussi arrivés depuis peu, venans de Mayence chargés de 12000. quintaux de poudre, qu'on a embarqués à bord de divers Bâteaux pour les envoyer pareillement en Hongrie.

XIV. *Munnich*. La plus grande partie de cette Ville a été inondée sur la fin de Juillet par le débordement de la Riviere d'*Iser*. L'eau ayant pénétré jusqu'au Palais Electoral, a presque entièrement ruiné le beau Jardin qui y est contigu; & le superbe Château de *Scherheim* appartenant à l'Electeur, a pareillement beaucoup souffert par ce débordement. Le Lac de Vall qui est du côté du Tirol, a aussi inondé trois Monasteres voisins, ce qui y a causé une très-grande perte.

*Inondation
à Munich
& ailleurs.*

XV. *Francofort*. Les Troupes du Cercle de Franconie qui étoient encore à Neckerau, Ketsch, Hockenum & dans les environs, sortirent de leurs quartiers le 7. Août au matin, & se rassemblèrent à Bruchsal, afin d'y attendre l'évacuation de Philipsbourg qui doit se faire, à ce que l'on débite, bien avant le tems que nous avons dit à l'article précédent. Le bruit court que le Baron de Wutgenau, arrivé depuis peu à Sturgard, se mettra à la tête de ces Troupes, & reprendra le Commandement de la Forteresse qu'il a si bien défenduë. Le Fort de Kehl, & la Ville de Treves seront de suite évacuées. Le Comte de Belleisle est attendu de cette dernière, à Coblenz. On le dit chargé de traiter

de

de l'échange de quelques Villages situés en Lorraine, & appartenans à l'Électorat de Treves.

Tous les avis qu'on reçoit de divers endroits le long du Danube ne parlent que des grands dommages que le débordement de cette Riviere y a fait. Le Pont de *Stein*, près de *Gremis*, a été emporté par la force des eaux, & l'on a trouvé des deux côtés de ses bords quantité de personnes noyées, & plusieurs effets flottans sur les eaux. Ce sont de continuel & épouvantables orages qui ont fait sortir ces différentes Rivieres de leurs lits, aussi-bien que l'*Oder* dont nous avons parlé ci-dessus.

XVI. *Hannover*. Jusqu'ici l'on ne s'aperçoit pas qu'il y ait d'autres affaires sur le tapis que les ordinaires. On avoit crû que des Ministres se rendroient ici de la part des Rois d'Espagne, de France, & de Sardaigne, mais on n'en parle plus. Il n'y aura non plus ni revûe, ni campement cette année, quelque bruit qu'on en ait fait courir. Les premiers Généraux ayant sondé là-dessus le Roi, Sa Majesté leur a dit que l'année dernière Elle avoit vû l'état de ses Troupes.

XVII. La Cour de *Berlin* n'offre rien d'intéressant, le Roi s'étant rendu en Prusse avec le Prince Royal, où Sa Majesté a été occupée pendant quelque-tems à faire la revûe de ses Troupes, & à voir entr'autres un Camp de 40. Escadrons qui ont été campés à *Velau*. Elle n'est de retour à Berlin que depuis peu de jours.

A R T I C L E VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, en RUSSIE, & en SUEDE, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Ayant annoncé le mois passé l'ouverture de la Diette générale de Pacification désirée depuis si long-tems, nous en allons parcourir les séances jusqu'à la clôture sans beaucoup nous étendre.

*Tenue de la
Diette de
Pacification.*

Après que le Comte Rzewuski, Commissaire Général de la Couronne eut été élu le 25. Juin Marechal de la Diette, & que le Roi eut approuvé son Election, on mit sur le tapis la jonction de la Chambre des Nonces avec le Sénat; mais quelques Nonces ayant déclaré qu'ils ne permettroient pas que l'on procedât à aucune chose avant que les affaires qui intéressoient la tranquillité du dedans & du dehors eussent été réglées, le Maréchal limita la Diette au lendemain. Le 26. Plusieurs Nonces demanderent qu'avant tout on fit sortir le reste des Troupes étrangères du Royaume; mais sur des representations qu'il étoit impossible que cette sortie pût se faire dans un terme aussi court que l'étoit celui de quinze jours de la durée de la Diette, il fut unanimement résolu d'aller au Sénat. Le Marechal accompagné de tous les Nonces, s'étant rendu en conséquence dans la Salle du Sénat, pria le Roi de faire sortir du Pays les Troupes étrangères le plutôt qu'il seroit possible. Le Grand Marechal lui répondit au nom de S. M. qu'elle avoit déjà donné les assurances nécessaires par rapport à cette sortie, qui se feroit incessamment.

On proposa le 27. de lire les *Pacta-Conventa*, Les Nonces de Podolie s'y opposerent, en declarant qu'ils ne consentiroient à rien, si le Ministre de Russie n'envoyoit des ordres exprés pour que les Troupes Russiennes qui reviennent de Boheme, & passent par la Palodie, sortissent de la Pologne, sans toucher les frontieres limitrophes de Turquie, parce que si on agissoit autrement, la Republique qui est en paix avec la Porte pourroit être exposée à des difficultés de sa part. Les Nonces de Podolie furent appuyés par d'autres Nonces, & comme on ne put convenir de rien à ce sujet, le Marechal remit la séance au 28.

Ce jour, le Marechal demanda aux Nonces qu'ils eussent à faire connoître de quelle maniere ils croyoient que cette sortie pouvoit être réglée. Quelques Nonces proposentent là-dessus de limiter la Diette, & de ne proceder à aucune affaire qu'on n'eut reçu des avis certains, que les Troupes Russiennes & Saxonnes seroient sorties; d'autres plus modérés proposerent de prolonger la Diette afin de donner le tems aux Troupes étrangères de se retirer. Après quelques débats sur cette affaire, les voix se réunirent à prier le Roi de chercher conjointement avec le Sénat, les moyens necessaires de procurer cette évacuation, dont la Chambre ne pouvoit point se départir.

Le 30. le Marechal informa la Chambre que le Roi feroit sortir dans 40. jours ses Troupes du Royaume, & que le Ministre de Russie avoit déclaré la même chose pour les Troupes de sa Nation. La plupart des Nonces furent contens de ces assurances, mais d'autres ayant insisté sur la prolongation de la Diette, le Marechal la limita jusqu'au 3. auquel jour on convint, après quelques débats, de se rendre dans la Salle du Sénat où l'on
fit

la lecture des *Pacta-Convanta*. Le 4. Juillet on remit aux Nonces un Reglement qu'on avoit dressé pour l'évacuation des Troupes. Quelque favorable que fut ce Reglement , divers Nonces firent naître néanmoins des difficultés qui retarderent la jonction de la Chambre avec le Sénat.

Dans la Séance du 5. on remit dans la Chambre des Nonces sur le tapis un Article qui avoit été agité dans toutes les précédentes ; c'est celui de l'Amnistie. On fut de différent avis là-dessus. Le Marechal pour trouver un milieu , proposa que les violences ou injures particulieres qui s'étoient faites par ordre des Régimentaires ou des Chefs seroient comprises dans l'Amnistie. Il n'y eut qu'un seul Nonce qui rejeta cette modification. Ensuite on proposa de casser les Décrets des Tribunaux du Royaume & du Grand Duché émanés contre ceux qui pendant les troubles se sont retirés au-delà de la Frontiere. Les seuls Nonces de Braclaw s'opposèrent à cette proposition. Cette séance se passa ainsi sans prendre de résolution , ce qui obligea le Marechal à limiter la session au lendemain.

Celles des jours suivans se passerent encore en contestations sur les differens points qui y furent proposés. Cependant malgré le peu d'apparence qu'il y avoit de voir les esprits réunis pour en espérer une heureuse issue de la Diette , les affaires ont néanmoins été portées à un tel point que le 9. dernier jour de la Diette , la Chambre des Nonces s'étant jointe avec le Sénat , les Projets de Constitutions ont été lus en pleine Assemblée des trois Ordres , & que tout a été conduit à une heureuse fin. Voici le précis du résultat de cette Diette.

1. L'Amnistie ne sera pas générale , & comprendra seulement ceux qui sont actuellement sur la liste (de *computo*) & qui pourront se légiti-

Fin & resultat de la Diette.

mer par les ordres des Régimentaires. Ceux au contraire qui de leur chef auront commis des violences, seront appellés en justice & punis selon leur merit. 2. Toutes les Confédérations précédentes sont cassées & annullées. 3. On nommera incessamment des Commissaires pour regler l'augmentation de l'Armée, & trouver les fonds necessaires à cette fin. 4. On accorde 200. mille Florins par an. à la Reine, comme cela s'est pratiqué de tous tems, & l'on désignera pour cette somme les revenus d'une des meilleures Starosties du Royaume de Pologne, & d'une semblable du Duché de Lithuanie. De plus, le Trésor de la Couronne donnera par an 2000. ducats à Sa Maj. pour ses épingles. 5. Les Troupes de Saxe évacueront le Royaume à compter du 9. Juillet, en 40. jours. 6. Le Duc Ferdinand de Courlande venant à mourir sans Héritier mâle, les Etats de ce Duché auront la liberté d'en élire un nouveau qui sera confirmé par le Roi. 7. On élira à l'avenir dans toutes les Diettes un Marechal à la premiere séance, sçavoir, le premier jour. 8. On renouvellera la bonne intelligence avec l'Empereur des Romains, l'Imperatrice de Russie & la Porte Ottomane, & à cette fin on entrera en conference avec leurs Ministres. Les autres chefs qui auroient dû être ajustés dans cette Diette de Pacification, ont été renvoyés à la Diette générale, parce que le tems s'est trouvé trop court, pour les regler dans celle-ci.

II. Le 10. Juillet au matin le Roi s'est rendu à l'Eglise de St Jean avec le Sénat & l'Ordre Equestre, & y a assisté au *Te Deum* entonné, au sujet de l'heureuse issue de la Diette de Pacification, par l'Evêque de Posnanie, au bruit d'une triple décharge du Canon, & aux fanfares des Timbales & Trompettes. S. M. a fait présent à chacun des

des Princes &c. Septemb. 1736. 205

des Sénateurs & Nonces qui ont assisté à la Diette d'une médaille d'or sur laquelle on voit d'un côté ces paroles *In te Domine speravi*, avec un Palmier environné de branches de Laurier ; & de l'autre côté, les Armes de Pologne & de Saxe.

Les Deputés nommés pour mettre au net la Constitution de la Diette de Pacification, s'assemblerent pour la premiere fois le 11. Le lendemain le Comte Sulkouski prêta serment de fidelité, en qualité de Commandant en chef des 1200. hommes de Troupes Saxonnnes qui restent dans le Royaume. Le Comte Rzewu-ki, Marechal de la Diette, prêta les sermens accoutumés pour la Vaivodie de Podolie, Mr. Poniatou-ki pour la Castelanie de Lenczicce, Mr. Kuilecki pour celle de Sandec, le Comte Siedlnieki pour la Charge de Sous-Tre-sorier de la Couronne, & Mr. Rzewski, ci-devant Echançon de la Couronne, pour celle d'Écrivain de l'Armée de la Couronne. Ce dernier est succédé dans la Charge qu'il a quittée, par le Comte Potocki, Staroste de Belz. Le 17. le Roi s'étant rendu à l'appartement où l'on tient le Tribunal de Lithuanie, & S. M. ayant pris place sur son Trône, le Primat lui remit au nom des États de la République le Diplôme contenant la confirmation des Actes de l'élection de S. M., il est dressé sur le modele de celui de l'élection du Roi Michel. Voilà ce qui ensuivi la Diette générale de Pacification.

III. Dans une des dernieres séances du Sénat, le Comte de Tarlo lut publiquement une Lettre du Roi Stanislas, par laquelle il l'exhortait à travailler de toutes ses forces au rétablissement de la tranquillité dans le Royaume. Des Commissaires nommés pour rechercher les Biens & les dettes de ce Prince, doivent commencer de s'assembler à la

fin du present mois de Septembre sous la Direction de l'Evêque de Cracovie.

IV. Un Officier que le Bacha de *Choczim* avoit envoyé à *Vartovie* , a été renvoyé avec des assurances de la part du Roi & de la Republique , que comme le Grand Seigneur a fait declarer qu'il vouloit observer les Traités qui subsistent entre la Porte & la Republique , celle-ci étoit dans la résolution d'en faire autant. Pour cimenter d'aurant mieux cette bonne harmonie si necessaire à la Porte Ottomane dans la conjoncture épineuse où elle se trouve actuellement , il y a un Bacha en chemin qui vient à la Cour avec caractère d'Ambassadeur de la Hauteffe. Sa commission est principalement de feliciter le Roi sur son avènement à la Couronne.

V. Comme il n'y a plus rien qui dût retenu S. M. à *Varsovie* , les affaires ayant pris l'heureux tour qu'Elle pouvoit en attendre dans la Diette qui a fini ses seances , Elle partit le premier Août avec la Reine pour retourner en Saxe. Tous les Seigneurs Polonois accompagnerent L. M. jusqu'à la premiere Station. Le Comte de Bruhl , Ministre du Cabinet , & le Comte de Wratisslau , Ambassadeur de l'Empereur , furent du voyage , les autres Ministres , & les Seigneurs de la Cour , ont dû suivre successivement. On apprend déjà L. M. arrivées à *Dresde* en parfaite santé , & au bruit d'une triple décharge du Canon des ramparts de cette Ville.

VI. *Suede*. On ne peut plus douter que le Traité dont nous avons fait mention le mois passé , & qui a été conclu entre cette Couronne & l'Angleterre , ne soit un Traité de Subside , tel que celui qui a si long-tems subsisté entre la Suede & la France. Le Recueil des pièces publiées pour y preparer le public , ainsi que nous l'avons dit , finit par la réponse du Roi au memoire du Comte de Castéja ,
Ministre

des Princes &c. Septemb. 1736. 207
Ministre de France, rapporté pagé 150. & suivante
de notre dernier Journal.

... S. M. Suedoise après avoir dit que ce Memoire est conçu en termes plus propres à réfrôidit qu'à affermir l'amitié réciproque, convient

Qu'il est inutile de rappeler presentement tout ce qui s'est passé au sujet de l'élevation du Roi Stanislas sur le Trône de Pologne. Tout le monde, ajoute il, sçait ce que la Suede a fait pour l'établissement de ce Prince, & ce que la France a fait depuis pour son soutien. . . . Ce n'est pas à S. M. de juger de ce que le Roi T. C. a pû faire pour la défense de Dantzich. Cette Ville reconnoitra bien elle même à qui elle doit la plus grande partie de la résistance qui y a été faite. . . . Mr. l'Ambassadeur peut assez juger lui-même qu'on ne doit point imputer à la Suede les malheurs de cette bonne Ville, d'autant plus que la France n'a pas pû ou voulu les prévenir.

La Convention signée le 14. Juin 1735. par Mr. l'Ambassadeur au nom du Roi son Maître auroit certainement été une marque de l'amitié du R. T. C. envers S. M. & la Couronne de Suede, si l'effet y eut répondu; mais les plus magnifiques promesses sans effet ne prouvent rien. . . . Mr. l'Ambassadeur trouve à propos d'insinuer que le renouvellement du Traité d'Alliance défensive avec la Russie, mettoit le plus grand obstacle à la ratification de cette Convention; mais de quel acte ou engagement peut on tirer cette conséquence, si la Suede n'en a pas signé de contraires.

En réponse à ce que Mr. de Casteja dit dans son Mémoire, qu'on s'est contenté de lui notifier le renouvellement avec la Russie dans le tems qu'on l'alloit signer, S. M. S. le prie de se souvenir, que

l'année 1733. le 25. Juin on lui a communiqué les premières insinuations de la Russie pour ce renouvellement ; que ces insinuations ayant été réitérées en 1735. & en particulier le 25. Juin, on lui donna part de la résolution qu'on avoit prise d'établir des conférences sur ce sujet avec le Ministre de Russie ; & que le 7. Juiller on lui communiqua les restrictions qu'on demandoit à la Russie, & que dès le 20. Mars 1735. on lui avoit déclaré, qu'on ne pourroit se dispenser de signer ce renouvellement. *Il est vrai*, ajoute S. M. Suedoise, *que Mr. l'Ambassadeur n'en parut pas trop satisfait ; mais S. M. T. C. est trop équitable pour prétendre que parce que la France ne l'a pas voulu, la Suede ne le devoit point faire. La France ayant ainsi été informée par avance des intentions de S. M. S., si ladite Couronne n'y avoit pas trouvé son compte, pourquoi a-t-elle fait signer ici par son Ambassadeur, cette Convention qu'elle a proposée & dressée elle-même, sans y stipuler la moindre chose de la Suede, de cette nature-là, avec ses voisins ? . . . Quelle excuse, fondée dans la Convention, peut donc alléguer Mr. l'Ambassadeur, pour ne la pas remplir du côté de la France ?*

Sa Maj. se lave ensuite de la crainte & précipitation que Mr. de Casteja dit avoir occasionné & accompagné le renouvellement du Traité avec la Russie. Là-dessus elle fait voir, que de l'aveu même de Mr. l'Ambassadeur les premières propositions de la France étoient *exorbitantes, inacceptables, & d'une nature qu'il étoit impossible d'appuyer une négociation dessus*, & que la France y revenoit cependant toujours demandant à la Suede de l'activité, des Plans, des Troupes & des Opérations offensives, au lieu que la Russie ne demandoit que le renouvellement d'une Alliance défensive déjà agréée & conclue depuis 12. ans. S. M. S. ajoute à la suite de ceci, que le 19. Novem-

Novembre 1734. Elle laissa à juger à la France, si dans les dispositions, d'ailleurs amiables, elle n'avoit pas grande raison de chercher avec soin d'augmenter les forces de la Suede, moyenant certaines conditions; pour qu'elle ne prit pas de mesures avec des Puissances Ennemies de la France ou mal-intentionnées contre Elle; que l'Ambassadeur prit cette proposition *ad referendum*, que la réponse n'arriva que le 3. Fevrier 1735., mais que S. M. T. C. prétendoit, que la Suede n'entreroit dans aucunes mesures non-seulement avec les Ennemis presens de S. M., mais aussi avec ceux qui pourroient le devenir; que tantôt l'Ambassadeur se désista de cette restriction, & tantôt il y ajouta d'autres, interpretant à la maniere la déclaration de S. M. S. du 19, Novembre 1734., & ne communiqua son *ultimatum*, que le 16. Juin 1735., qu'ainsi si Mr. l'Ambassadeur a vû terminer la négociation de Mr. Bestuchef en moins de tems que la sienne, si moins de tems y a, à compter de l'année 1733., quand Mr. de Bestuchef en parla . . . il trouvera qu'il n'y entre du côté de la Suede ni crainte ni précipitation.

S. M. S. ayant ensuite fait remarquer qu'ayant obtenu de la Russie tout ce qu'on en pouvoit raisonnablement prétendre, l'honneur de la bonne foi demandoient qu'on renouveliât le Traité en question, pousuit & demande.

Que diroit bien la France, si après avoir accordé tout ce que la Suede avoit souhaité d'Elle, & qu'il n'y restât que la Signature, la Suede la différoit de jour en jour, en cherchant toujours des prétextes pour trainer la conclusion en longueur? Quel bien en seroit-il revenu à la France, si les instances de son Ambassadeur avoient fait échoüer les négociations avec la Russie, de même qu'elle a fait avec celles que l'Angleterre avoit entamé alors? Où sont les

preuves de cette amitié dont Mr. l'Ambassadeur a si souvent donné des assurances de la part de sa Cour à la Suede, & du grand bien qu'on lui veut, si après l'avoir privé par une Convention infructueuse de plus d'un million & demi de livres en argent de France, qui du premier offre lui étoient proposées par l'Angleterre . . . la France trouve encore mauvais, que pour lui plaire, la Suede ne se soit pas aussi privée de l'avantage qui lui revient de son renouvellement avec la Russie.

S. M. S. continuë, & ayant fait remarquer que les affaires de Pologne auroient pris le tour qu'elles ont pris, quand même on leur auroit promis du secours de la part de la Suede, elle ajoute: Il est connu que du tems que Mr. l'Ambassadeur négocioit ici, sa Cour étoit déjà en négociation avec celle de Vienne pour les Préliminaires de la Paix. A mesure que celle la avançoit, la nôtre perdoit son prix, devenoit indifférente & fut différée. Il n'est pas plausible, que le renouvellement du Traité de la Suede avec une Puissance qui étoit sur le point de s'accorder avec la France lui ait pu fournir un juste sujet de mécontentement. . . . Ne vaudroit il donc pas mieux, que Mr. l'Ambassadeur se tint uniquement à cette seule & probable raison de refus de la Ratification, qu'il a alléguée dans son Mémoire? c'est-à-dire, que S. M. T. C. de son côté ne pouvoit plus retrouver aucun objet d'utilité dans cette Convention. Après qu'on fut parvenu à son but à Vienne, on ne trouvoit plus son compte à payer à la Suede les Subsides stipulés, quoique la Suede n'ait donné aucune atteinte à ce qu'elle avoit promis à la France. . . . La conduite qu'on a gardé depuis la signature de la Convention jusqu'à présent, donnera lieu de croire à toute l'Europe, que l'objet de ladite Convention doit avoir été tout autre
que

que ne marquent ces assurances si souvent données ; à sçavoir , de mettre la Suede par ces Subsides , en état à ne pas craindre d'insultes , puisque si le dessein de la France n'a pas été autre , il n'y a rien qui puisse la détourner à ne pas s'en acquitter , tant en tems de guerre , qu'encore plus en celui de Paix qui doit naturellement dissiper tout ombrage. Mr. l'Ambassadeur sçait mieux qu'un autre , que l'engagement de la Suede consiste uniquement à ne point donner , prêter , ou rendre quelques troupes contre les intérêts de S. M. T. C. & contre les vûës qu'elle déclare l'avoir déterminé à prendre les armes. Il est évident que la Suede a religieusement observé cette condition ; mais les circonstances des délais dont on commençoit à se servir pour differer d'abord l'expédition de la Ratification , donnoit assez à connoître que la Cour de France devoit avoir changé de vûës & de sentimens.

S. M. S. entre ici dans le détail de ces delais afin de les faire passer pour de simples prétextes, & ayant venté la droiture de la conduite de la Suede à l'égard de la France, elle lui reproche de s'être liée le 4. Avril 1717. avec le Czar & le Roi de Prusse alors ennemis déclarés de la Suede, & qu'en 1735. lorsque Mr. l'Ambassadeur pressoit le plus vivement sa négociation, on fut informé à Stockholm, que Mr. l'Etang avoit entamé à Petersbourg une négociation entièrement contraire aux insinuations de Mr. l'Ambassadeur & dont les conditions nous sont bien connues, dit S. M. Suedoise.

Ce n'est qu'à regret que S. M. s'est vûë obligée de rapeller tout ce fâcheux passé. S. M. auroit bien mieux aimé de s'accommoder aux doux & amiables sentimens de S. E. le Cardinal de Fleuri, déclarés depuis peu à son Ministre Plénipotentiaire le Baron de Gœdda à Paris, c'est-à-dire, d'oublier le
passé

passé & de travailler conjointement à une union indissoluble entre les deux Couronnes pour l'avenir. Mais tous les reproches antérieurs, principalement ceux qui se trouvent dans le dernier Mémoire de Mr. l'Ambassadeur, ne sont gueres propres à mener à une fin si salutaire. Tant ce que l'on ne sauroit prouver la moindre contravention du côté de la Suede à ses engagements marqués dans ladite Convention, S. M. se croit toujours en droit de se tenir à ce qui a été stipulé & conclu. On laisse à juger quel fond on peut faire sur des Traités à former presentement, lorsque ceux qui ont été faits ne sont pas si-tôt signés, qu'on cherche des prétextes pour les anéantir. Sa Maj. s'attend donc avec justice, que la France ratifie une Convention conclue & signée par son Ambassadeur, pour convaincre S. M. de la sincérité de ses sentimens envers S. M. & la Couronne de Suede, c'est le moyen le plus propre à porter S. M. à contribuer de tout son possible pour resserrer de plus près les nœuds de cette heureuse union qui regne depuis tant d'années entre ces deux Couronnes, à l'avantage reciproque des deux Nations. Au reste, Sa Majesté &c. &c.

VII. Mrs. de Maupertuis & le Camus, que l'Academie des Sciences à Paris avoit envoyés dans la Laponie Suedoise afin d'y faire des observations pour déterminer la forme de la Terre, dans le tems que quelques uns de leurs Confreres en font à même fin sous la ligne équinoxiale en Amerique, sont revenus à Stockholm de leur voyage, très-contens des découvertes & observations qu'ils ont faites. Divers Curieux qui les ont accompagnés ont profité de l'occasion pour faire des observations Botaniques, & enrichir la Médecine de plusieurs nouvelles plantes.

Les

Les premiers ont eu l'honneur d'être présentés au Roi par le Comte de Castéja, & ils se dispoient à retourner à Paris.

VIII. *Russie.* On a fait à Petersbourg de nouvelles réjouissances, qui ont été suivies dans les autres principales Villes de cet Empire, pour la prise de la Ville d'*Asoph*, que nous rapporterons ci-après, & à l'occasion des autres avantages remportés par les armes de S. M. Czarienne sur les Tartares, dont le récit se trouvera également, à la suite de la Lettre du Comte d'Osterman adressée au Grand Vizir. Le commencement de cette Lettre est insérée dans nos derniers mémoires, page 132. & suivantes, en voici la fin.

... Le Comte d'Osterman reprend ensuite le récit des violences commises contre les anciennes Provinces de Russie, & dit:

*Que la Porte fut si peu touchée, des remontrances que le feu Empereur Pierre I. lui fit dans ses Lettres au Sultan, des représentations faites à Constantinople par le Resident de Russie, comme aussi des plaintes & demandes faites à l'Envoyé de Turquie auprès de S. M. Imp. pour obtenir une prompte satisfaction, que les invasions faites en 1723. par les Tartares, Turcs & les Besleis d'*Asoph* dans les Provinces de *Poltowa* & de *Mirogorod*, contre *Bachmut* & les Cosaques du *Don*, parurent surpasser les précédentes en cruauté.*

*Que les mêmes hostilités furent continuées en 1724. de même qu'en 1725, 1726., 1727., & 1728. dans lesdites Provinces, contre la Ville de *Bachmut* & le retranchement, & contre les Cosaques du *Don* & les *Cal-mucs de Furt*.*

*Qu'en la même année 1728., la Porte reçut publiquement sous sa protection les *Cal-mucs du Baryr Toyscha*, anciens Sujets de la Russie, qui après avoir pillé d'au-*

tres

tres Sujets de cet Empire , s'étoient retirés sur les Terres de la Turquie , où la Porte les protege encore aujourd'hui.

Que les mêmes invasions furent réitérées en 1729. & 1730. , ainsi qu'en 1731. & 1732. par les Tartares , les Turcs & les Baschleis d'Asoph contre les Cosaques du Don , les Cabardins , anciens Sujets de Russie , & dans les Provinces de Bachmut & de Mirogorod , où ils firent main basse sur tout ce qui s'opposa à leur rage , tuèrent , prirent & enleverent les hommes , le Bétail & autres effets , ruinerent le Païs , & brûlerent plusieurs Bourgs & Villages.

Qu'en 1733. , la Porte s'avisâ même d'attaquer la Russie par des entreprises bien plus éclatantes & plus atroces , ayant non-seulement protégé publiquement Donkuk-Ombo , Chef des Calmucs , & Sujet de Russie , qui s'étoit retiré sur les Terres de Turquie avec plusieurs milliers d'Ulusses , mais ayant aussi donné la permission aux Sujets Turcs de se joindre à ces Rebelles , pour faire des invasions dans les Terres de Russie , qu'ils ravagerent , tuant un grand nombre d'Habitans , & en entraînant plusieurs milliers en esclavage.

Que peu après , la Porte détacha en Perse Fetigerey Sultan avec un gros Corps de Troupes , chargé d'un ordre d'envahir non-seulement les Provinces de Perse , qui pour lors étoient sous la Domination de S. M. Imp. , mais aussi le Daguestan , ancienne Province de Russie.

Qu'en conséquence ce Sultan & le Capitzi Bacha , qui commandoit avec lui , entrerent dans les Provinces de Russie , attaquèrent les Troupes Russiennes , & que quoiqu'ils fussent repoussés , ils eurent néanmoins l'adresse de faire révolter Usmey avec d'autres Sujets de Russie , avec lesquels ils poursuivirent leurs entreprises . & donnerent l'assaut à la Ville de Derbent , & firent un affreux ravage , non-seulement dans les nouvelles Provinces de Perse cédées à la Russie , mais aussi dans l'an-

rien territoire de cet Empire, d'où plusieurs milliers furent envoyés en esclavage.

Qu'en même-tems un autre Corps de Tartares attaqua une Troupe de Cosaques du Don, commandée par l'Attaman Frolov qui fut fait prisonnier, & qu'enfin en 1734. les Provinces Frontières de Russie ne furent pas moins insultées que par le passé.

Le Comte d'Osterman parle ensuite de la grande moderation de S. M. Imp., qui au lieu de se vanger de toutes ces infractions de Paix, & des outrages continuels où l'Empire de Russie étoit exposé, & de profiter de la situation des affaires de la Perse, tandis qu'elle avoit des forces suffisantes en main, a préféré de conserver la Paix & l'amitié avec la Porte, & s'est contenté de lui faire représenter par son Résident toutes ces insultes, dans l'esperance d'en obtenir une juste satisfaction. Il ajoute :

Que S. M. Imp. est demeurée dans cette esperance jusq'en 1735. mais que la Porte, bien loin de s'acquitter de la reparation demandée au sujet de l'invasion faite en 1733. par Fetigerey Sultan, envoya le Kan des Tartares de la Crimée à la tête de so. mille hommes vers les mêmes Provinces de Russie, avec les mêmes ordres que Fetigerey Sultan y avoit été envoyé, ainsi qu'il paroît en premier lieu par la Déclaration que le précédent Vizir fit de bouche au Résident de Russie; secondement par une Lettre qu'il écrivit au Comte d'Osterman, portant que la Cour Ottomane ayant pris sous sa protection les Peuples de Daguestan, elle avoit donné ordre au Kan de la Crimée de les aller joindre, de s'avancer vers Schirwan, & de s'emparer de ce Pais-là, ajoutant que si la Russie s'opposoit à cette entreprise, on ne manqueroit pas de la soutenir de force ouverte; & en deuxieme lieu par la réponse qu'on fit ensuite au même Résident de Russie, après qu'il eut communiqué à la

Porte

Porte la Lettre du Comte d'Osterman, par laquelle il marquoit au Grand Vizir qu'une telle action étant contraire à la Paix, S. M. I. se trouveroit obligée de prendre des mesures convenables pour sa défense; ladite réponse portant que le Grand Vizir ne vouloit plus entendre parler de cette affaire, parce que telle étoit l'intention du Sultan son Maître.

Qu'en effet le Kan de la Crimée continua sa marche & attaqua les Provinces du Daguestan, ruinant le Pays & exerçant toutes sortes de cruautés, pendant que dans le même-tems les Tartares de la Crimée & de Nagay firent plusieurs incursions sur d'autres Terres de Russie, suivant par tout le détestable exemple que le Kan venoit de leur donner dans le Daguestan.

Que le Résident de S.^e M. I. ayant fait là-dessus au mois de Novembre dernier de nouvelles Rémontrances très-sérieuses, la Porte ne donna pour toute résolution que cette réponse piquante & pleine de mépris, que le Kan de la Crimée étoit déjà arrivé en Perse à l'aide des bons offices des Généraux de Russie.

Que S. M. Imp. ne pouvoit donner une preuve plus convaincante de la résolution qu'elle avoit de vivre en Paix avec la Porte, que lorsqu'après avoir refusé de s'unir à la Perse contre les Ottomans, Elle demanda publiquement d'être comprise comme Puissance amie au futur Traité de la Porte avec la Perse.

Que cette demande ayant été appuyée par la Perse dans sa Négociation avec la Porte, elle fut au contraire hautement rejetée par celle-ci, qui déclara qu'elle ne feroit jamais la Paix à cette condition, regardant la Russie comme son ennemie, & ne laissant échapper aucune occasion de faire paroître ses mauvaises intentions à son égard

Enfin, le Comte d'Osterman finit en disant :

Qu'après

Qu'après un procédé si étrange, il ne reste plus à Sa Maj. Imp. d'autre expédient que celui de songer à sa propre défense, & d'employer contre la Porte les forces que Dieu lui a confiées. Il déclare, que non-obstant les raisons indispensables qui ont déterminé S. M. à prendre les Armes, Elle ne le fait que dans la seule intention de rétablir la Paix à des conditions capables de garantir à l'avenir la sûreté de ses Etats & Sujets: Qu'au cas que la Porte soit dans les mêmes dispositions, & qu'elle envoie pour cet effet ses Ministres Plénipotentiaires vers les Frontières de Russie, S. M. I. ne tardera point d'y prêter la main au premier avis qu'Elle en aura reçu; esperant que la Porte, quelque résolution qu'Elle prenne, voudra bien laisser partir en toute sûreté le Résident de Russie à Constantinople, comme il a été pratiqué en pareilles occasions entre les nations civilisées: Usage que l'Impératrice a même observé jusqu'ici à l'égard de la Porte, & que Sa Maj. Imp. gardera inviolablement à l'avenir.

IX. Un Envoyé extraordinaire de Thamas-Kouly-Kan est venu à Petersbourg pour notifier à la Czarine l'élevation de ce Général au Trône de Perse, sous le nom de *Schach Nadir*. Le Ministre Persan, Chulefa-Mirsa-Caffi, qui est à Petersbourg depuis quelque tems a fait cette notification à S. M. Cz. dans une seconde Audience publique qu'il en a eu, en lui remettant une Lettre du *Schach Nadir*: il fit à ce sujet un discours, dont voici la traduction.

Serenissime & Très-Puissante Souveraine, Impératrice & Autocratrice de toutes les Russies.

Votre Majesté Imp. qui égale le Dezimo & la Lune en puissance & bonheur, qui a autant d'Armées

d'Armées qu'il y a d'étoiles au Firmament, qui est ornée d'une Couronne auffi belle que le soleil, & dont Dieu veille benir & étendre le Regne, reçoit ici une grande Lettre du grand Seigneur, dont la réputation ne cède pas à celle de Feridon & d'Alexandre le Grand, ſçavoir du très-grand Kagan, le Sultan Nadyr Ali Bagatir Can, Souverain du Royaume de Perſe, dont le Ciel beniffe & multiplie les jours, pour donner avis à V. M. I. de ſon avenement au Trône de Perſe, & l'aſſurer du cas qu'il fait de l'amitié incomparable & de l'alliance de V. M. Il m'a envoyé cette Lettre pour être remise dans les mains de V. M. en égard à cette amitié & alliance, par Migr. Ali-Bec, Seigneur Dagheſtanois. *

Mais ne convenant pas que j'importune V. M. par une répétition inutile du contenu de cette Lettre, je me borne à la prier très-humblement, d'ordonner à ſes affidés Miniſtres, quand ſes yeux céleſtes l'auront parcourüe, d'expédier & me remettre une réponſe, que je puiſſe envoyer à la ſublime Cour de mon Maître.

A cette harangue le Prince Czerkaskoi, Conſeiller du Conſeil Privé, répondit par ordre de S. M. dans les termes ſuiyans.

S. M. I. a appris avec beaucoup de plaisir & de ſatisfaction, l'avenement du Schach Nadyr au Trône renommé de Perſe : Elle ſ'en rejoiſt & en felicite très-cordialement Sa Maieſté Schachienne; ſouhaitant que Dieu lui accorde un long & durable Regne, & le comble en même tems de tout le bonheur imaginable, pour l'avantage & l'agrandiſſement du Royaume de Perſe : & comme S. M. Imperiale a toujours eu beaucoup de conſidération

pour

* C'eſt le nom de l'Envoyé.

pour le Schache-Nadyr, à cause de sa valeur & de ses grands exploits pour la conservation de la Perse, Elle se fera de même à l'avenir un devoir de ne changer jamais de sentimens à son égard, & lui continuera ses secours, comme elle le fait à présent, pour la gloire de S. M. Schachienne, l'affermissement de son Trône & la prospérité de tout son Royaume : ce dont S. M. Imp. lui donnera les assurances les plus fortes. *ns la réponse qu'Elle lui écrira.*

A présent nous allons continuer la relation du Siège d'Aloph, & des opérations de Mr. de Munich, n'ayant plus rien d'intéressant à annoncer de la Cour de Sa Maj. Czarienne.

Ce fut le 12. Juin de grand matin que l'Armée Russe, sous les ordres du Général Lasci qui est devant *Asoph*, commença à battre cette Place de tous les Canons & Mortiers. Le 14. les assiégés firent une sortie sur les Travailleurs qui avoient déjà poussé leurs ouvrages jusques à 40. pas des palissades. Mais le Détachement qui couvroit les Travailleurs, ayant sur le champ reçu un renfort, non-seulement les Turcs furent repoussés avec perte, mais on les chassa aussi d'un poste à 20. pas des palissades où ils s'étoient maintenus jusques-là avec bravoure. On a élevé trois nouvelles Batteries dans cet endroit, dont le travail a néanmoins été un peu retardé par de nouvelles sorties de la Garnison.

Le 18. une bombe tomba dans le Magasin à poudres, situé au milieu de la Place. Outre plusieurs maisons, cinq Mosquées ont été entièrement renversées par cet accident, & plusieurs personnes en ont perdu la vie. De ce jour il n'y a rien de remarquable jusqu'au 28. que le Colonel Lohman fut sommandé avec 300. Grenadiers, 700. Mousquetaires

taires & 600. Travailleurs pour s'emparer du chemin couvert.

*Siège &
prise d'Asoph.*

L'attaque commença à minuit. Les assiégés se défendirent avec opiniâtreté, firent jouer deux mines qui ne leur réussirent point, & furent à la fin obligés de prendre la fuite & d'abandonner quelques Canons. On les poursuivit jusqu'à une des portes de la Ville, & on se logea ensuite sur le chemin couvert, avec peu de perte.

Le 29. après midi le Bacha commandant dans la Place, envoya par un Officier de rang une Lettre au Général Lasçi, pour lui donner part qu'il étoit prêt à rendre la Ville, & pria seulement qu'on fit cesser l'Artillerie, pendant qu'on dresseroit un accord. Mais cet Officier fut renvoyé, de même que quatre autres arrivés encore le premier Juillet au Camp de Mt. Lasçi; & comme le Commandant Turc comprit toute la force de ce renvoi, il demanda à capituler, ce qui lui fut accordé. La Capitulation porte entre autres, que la Garnison composée de 3000. hommes, y compris 1750. Janissaires, sera conduite à *Cuban*, après qu'elle se sera engagée par serment de ne point servir contre la Russie pendant un an.

Les Troupes Russiennes ont pris d'abord possession de l'ouvrage à corne & ensuite de la Ville, où elles ont trouvé 300. pièces de Canon, parmi lesquelles il y en a 200. de fonte, une quantité extraordinaire de poudres, & autres provisions & munitions de guerre.

Le Général Lasçi laisse la moitié de l'Armée qui a réduit *Asoph* aux environs de cette Forteresse, afin de couvrir les Travailleurs qu'on employe à réparer les Fortifications endommagées par le Siège, contre les insultes des Tartares voisins. On veut augmenter aussi ces Fortifications de quelques nou-

vreaux

aux ouvrages. Ce Général marche avec l'autre moitié de l'Armée pour aller joindre en *Crimée* le Velt-Maréchal Munnich, qui a continué ses exploits dans cette Contrée, comme on va le remarquer.

X. Ce Général après avoir pourvû à la sûreté des lignes de *Procop*, se remit en marche le 4. Juin avec son Armée, & la continua le 5. & le 6. sans aucun autre empêchement de la part des Tartares. Le 7. ils vinrent avec toutes leurs forces attaquer l'Armée Russe, mais la bonne contenance de celle ci leur conseilla la retraite, & vers le soir ils disparurent tout à fait.

Le 8. l'Armée continuant sa marche, arriva au détroit de *Balesbika* qu'il falloit passer pour aller à *Koslow*. Les Tartares se montrerent encore pour disputer ce passage. Ils attaquèrent un Détachement, percerent même jusqu'au milieu du Baraillon carré qu'il avoit formé, & tomberent sur les bagages. Mais ils furent presque tous tués ou faits prisonniers, le reste ayant pris la fuite avec beaucoup de précipitation. L'Armée passa ainsi ce détroit sans plus d'obstacle, & reposa le 9.

A quelque distance de l'endroit où elle étoit campée, les ennemis avoient formé un Camp, vers lequel on détacha le soir le Major-Général Hein, avec un Corps considérable de Dragons, Hussars & Cosaques, & quelques pièces de Canon, avec ordre de marcher toute la nuit, & d'attaquer les ennemis, ce qu'il fit le 10. avec tant de succès, qu'après avoir forcé les Gardes avancées, il perça jusqu'aux Tentes des Tartares, qui, surpris de cette attaque imprévue, n'eurent le tems que de prendre précipitamment les armes. On en défit un grand nombre, & le reste se sauva en confusion, abandonnant équipages, vivres & plusieurs Etendarts. Le Calga Sultan qui commandoit ce Corps, fut trouvé parmi

*Suite des
opérations
du Général
Munnich
en Crimée.*

les morts. L'Armée qui avoit suivi de près le Major Général Hein, arriva le même jour au Camp des Tartares, & y trouva quantité de provisions.

Le 11. l'Armée se reposa encore. Le 12., le 13. & le 14. elle continua sa marche; côtoyant toujours la Mer noire, & passa par plusieurs Villages où les provisions étoient en abondance. Un Tartare fait prisonnier déclara le 14. que le Kan, après l'action du 10. s'étoit retiré dans les montagnes, & que sur cela plusieurs Tartares l'avoient abandonné.

Le 15. le Général Munnich s'avança avec son Armée jusqu'à un petit Golfe qu'elle passa sur un grand Pont de pierre, & alla camper à 4. verstes de *Koslow*.

Il détacha le 16. les Grenadiers avec des Cosaques & une partie de l'Artillerie pour aller attaquer cette Ville; mais on la trouva abandonnée; les Tartares s'étant retirés à *Bacciesaray*, & les Turcs ayant fait voile vers *Constantinople*, il n'y resta ainsi que des Chrétiens qui y sont établis pour la commodité du Commerce, *Koslow* étant la Ville la plus marchande de la Crimée. Les Moscovites y firent un très-grand butin, y ayant trouvé sur-tout dix mille brebis, & autres provisions & vivres à proportion.

Le 18. le Major Général Lessli arriva au Camp Russe avec le Major Général Repnin, qui étoit allé au devant de lui avec 3000. hommes. Mr. Lessli étoit parti de *Precep* avec un Détachement de Troupes & deux pièces de Canon pour venir joindre l'Armée; & la veille de son arrivée il fut attaqué vigoureusement par un Corps considérable de Tartares, qu'il repoussa & obligea de se retirer avec perte.

L'Armée Russe ne décampa des environs de

Koslow

Kosow que le 21. qu'elle prit la route de *Bacciesaray*, Capitale de la *Crimée*, & Résidence du Kan, en côtoyant toujours la Mer noire, elle fit ce jour-là 16. verstes, & 12. le lendemain.

Le Comte de Munnich détacha ce jour-là le Lieutenant-Général *Ismailof*, & le Major Général *Lesli* avec deux Régimens de Dragons, quatre d'Infanterie, quelques Cosaques, & huit pièces de campagne pour aller chasser les Tartares de quelques Villages qu'ils occupoient sur la gauche, & où ils s'étoient fortifiés. L'attaque fut vive, & les Tartares s'y défendirent avec beaucoup de vigueur. Mais ne pouvant résister au feu continuel de l'Artillerie Russe, ils se retirèrent abandonnant leur bagage, & quantité de bétail. Il n'y avoit plus alors qu'une Rivière à passer pour arriver à *Bacciesaray*, où les Tartares ont assemblé ce qui leur reste de forces, afin de couvrir cette Capitale.

On vient d'apprendre qu'outre les avantages ci-dessus mentionnés, le Général *Leontiew* a de son côté soumis l'importante Forteresse de *Kimburn* où il a trouvé 40. pièces de Canon de bronze, & environ 3000. Chevaux; que la Garnison Turque au nombre de 2000. hommes a eu la permission de se rendre à *Ozakow* de l'autre côté du *Dnieper* &c. La prise de cette Place est d'autant plus avantageuse pour les Russes, qu'elle les rend maîtres de toute la Tartarie endea du *Dnieper*.

Nous nous en tiendrons à ce récit, pour dire aussi un mot des suites de l'expédition de *Donkuk-Ombo*.

XI. Après la grande victoire que ce Chef des Calmucs remporta sur les Tartares du *Cuban*, comme on l'a dit le mois passé, il se mit en marche avec toutes les Troupes pour aller à la poursuite de plusieurs autres Hordes de Tartares, retirés dans les

Le Cuban se soumet à la Russie.

montagnes, où ils s'étoient fortifiés derrière des défilés de difficile accès. Donkuk-Ombo les y tint enfermés pendant 37. jours; sçavoit, jusqu'au 31. Mai qu'il fut joint par quelques Princes de Cabardie, & par un grand nombre de Cosaques du *Don* & de *Terki*, sous les ordres de leurs Chefs. Sur cet avis les Tatars du *Cuban* voulans prévenir leur ruine totale, députerent leurs principaux Murses, pour déclarer à Donkuk-Ombo qu'ils se soumettoient à l'Empire de Russie, & le prioient de les recevoir comme Sujets de la Czarine, ce qui leur fut accordé. Leur Sultan & 200. Murses se rendirent là-dessus au Camp de Donkuk-Ombo, y prêtèrent serment de fidélité, signèrent ce serment de leur main, laisserent leurs fils & ceux de quelques autres des principaux d'entr'eux en otage; & ce qu'il y a de plus remarquable, ces Tatars, les principaux du *Cuban* & qui consistent en dix mille familles, demanderent qu'on leur donnât des assurances qu'à la paix à faire avec les Turcs, on ne les obligeroit pas à retourner sous la domination de la Porte, mais qu'ils seroient à jamais maintenus sous la protection de la Souveraine de Russie, comme ses fidèles Sujets. On leur a assigné en attendant le Pays situé entre les Rivieres de *Terka*, *Nalka* & *Kuma*, vers les frontieres de Russie, où on les a d'abord transportés. Quinze mille d'entr'eux se sont joints à l'Armée de Donkuk-Ombo, & avancent avec lui dans le Pays le long de la Riviere de *Cuban*, afin de soumettre le reste des Tatars de ce nom, & les *Temigoves* & *Bosteneis*, autres Sujets de la Porte Ottomane qui habitent dans les montagnes. On croit l'entreprise assez facile, & déjà exécutée, parce que la retraite du côté d'*Afoph* leur est coupée, & qu'ils ne sçauroient se sauver ailleurs.

XII. La Czarine, pour témoigner à Donkuk-Ombo

Ombro qu'elle reconnoissoit ses fidèles services, lui a envoyé un Sabre avec une Pelisse de Mars & Zibelline.

XIII. La Cour paroît forte contente de la conduite qu'a tenuë le Général Lasçi pendant le siège d'Asoph. Il s'y est souvent exposé au feu des ennemis pour encourager les Troupes par sa présence lorsqu'il s'est agi de s'emparer de quelque Poste important, ou de repousser les Turcs dans leurs fréquentes sorties. C'est le Fils de ce General qui a apporté le 13. Juillet à la Czarine l'agréable nouvelle de la reddition d'Asoph; & le neveu du Général Munnich qui est venu donner par des autres exploits faits sur les Tartares. La Czarine ayant ordonné là-dessus que le 17. on rendroit à Dieu des actions de grâces solennelles pour tous ces avantages, cela fut exécuté solennellement, & suivi d'un repas splendide servi sur plusieurs Tables, & d'un Bal qui commença le soir & dura toute la nuit. Les deux Princesses de Russie, le Prince de Wolffembuttel, tous les Ministres d'Etat & Etrangers s'étoient rendus le matin à la Cour & complimenterent S. M. Cz. à l'occasion des glorieux exploits de ses armes. Le Comte d'Osterman saisit cette occasion pour declarer au nom de la Souveraine aux Ministres de l'Empereur, d'Angleterre & de Hollande, " que S. M. avoit apris avec
,, plaisir que leurs Maîtres se vouloient bien char-
,, ger de la Médiation pour terminer les differends
,, survenus entre la Russie & la Porte Ottomane;
,, mais que les ravages inouis faits par les Tarta-
,, res de Crimée & autres qui sont sous la protec-
,, tion de la Porte dans les Terres de la Russie ou
,, de ses Alliés, étans de nature à ne pouvoir être
,, oubliés, S. M. persistoit dans la juste résolu-
,, tion qu'Elle avoit été obligée de prendre, de
,, ne

„ ne point mettre les armes bas , que le Grand
 „ Seigneur n'eut donné auparavant des sûretés suf-
 „ fisantes par les Médiateurs , & cela sous leur
 „ garantie , qu'il fera à S. M. toutes les répara-
 „ tions qu'Elle a droit de prétendre.

XIV. Les Troupes réglées qui sont actuellement employées contre les Turcs & Tartares vont à 150. mille hommes ; & l'on a résolu d'y en envoyer encore 40000. qui formeront un Camp volant pour servir de corps de réserve dans le besoin. Mais il paroît que ce dernier envoy deviendra inutile , car à en juger par les progrès rapides des armes Russiennes , & la terreur qu'elles ont répandue dans toute la Crimée , on ne doit pas compter sur moins que sur la soumission actuelle de cette Contrée à l'Empire de Russie.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE , & en HOLLANDE , depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. On est fort intrigué ici de l'Armement qu'on fait dans les Ports d'Espagne , parce qu'on ne croit pas qu'il puisse avoir une destination , quelle qu'elle soit , qui ne soit pas en son tems désavantageuse au commerce de la nation Angloise ; ce qui a porté la Reine à faire déclarer à la Bourse , que la Couronne aura toujours une Flotte considérable en mer afin de protéger le commerce des Anglois dans toutes les contrées de l'Europe. Cependant une partie de l'Escadre commandée par le Chevalier Jean Norris , est arrivée du Tage à Plymouth , sous les ordres de l'Amiral

des Princes &c. Septemb. 1736. 217

Amiral Balchen : Ce sont les Vaisseaux la *Princesse Amélie*, le *Buckingham* & *Oxford* du troisième rang ; le *Warwick*, *Lichtfield*, *Depfort* & *Salisbury* du quatrième rang ; lesquels ont dû être despareillés, si les nouvelles qu'on reçoit des hostilités des Espagnols en Amérique contre les Portugais, n'obligent pas la Cour à les renvoyer dans le Tage.

II. Pendant que les Cours étoient sçantes dans la Halle de Westminster le 25 Juillet vers les trois heures après midi, une personne trouva le moyen de mettre sur les marches qui sont entre la Cour de la Chancellerie & celle du Banc du Roi, un gros paquet de papier gris, dans lequel il y avoit environ une demi livre de poudre avec une meche allumée, laquelle y ayant mis le feu, fit un tel bruit, & causa une si épaisse fumée, que les Cours & tous ceux qui étoient dans la Salle de Westminster, en furent dans la dernière surprise. Plusieurs Billers imprimés qui étoient dans ce paquet, se repandirent en même tems aux environs : Il y étoit dit que ce jour là on brûleroit dans la Halle, à la Bourse, & dans la Place de Ste. Marguerite, au Faubourg de Southwark, les cinq Actes suivans, lesquels on donnoit des noms indécents ; sçavoir, l'Acte contre le Genevre, celui contre la Contrebande, celui de Main-morte, & celui pour autoriser le Roi à lever 600. mille livres Sterlings.

Après que la confusion fut passée ; le Lord Chef de Justice recommanda au Grand Juré de faire une dénonciation de cette affaire, & d'ordonner qu'on fit des recherches exactes pour en découvrir les auteurs.

Le 26. il se tint un grand Conseil devant la Reine à Kensington pour examiner plus amplement cette affaire, & le lendemain il s'en est encore te

*Confusion
arrivée dans
la Halle de
Westmin-
ster.*

Proclama-
tion de la
Reine.

nu un sur le même sujet dans lequel S. M. ordonna de publier une proclamation, qui le fut, & par laquelle il est enjoint aux Magistrats Civils de faire toutes les recherches possibles pour découvrir les personnes qui ont trempé dans cet attentat, & en particulier l'Auteur, l'Imprimeur & le Publi- cateur du malicieux & scandaleux libelle qui attaque la Majesté & le pouvoir législatif du Royaume, & qui tend ouvertement à aliéner, empoi- sonner & décontenancer les esprits des fidèles Sujets; de saisir ces personnes, & ceux qui distri- bueront le Libelle; d'informer contre eux dans les formes, afin que ces prévaricateurs soient punis selon toute la rigueur des loix. (*Cesont là les termes de la proclamation.*) La Reine s'y declare ensuite de cette sorte :

„ Nous exhortons de même & chargeons tous les
„ fidèles Sujets, de S. M. de faire tous les efforts pour
„ découvrir & appréhender ce ou ces Prévarica-
„ teurs; & dans la vûë d'encourager un chacun
„ à se porter avec d'autant plus de zele à cette
„ recherche, Nous promettons & déclarons que qui-
„ conque découvrira une personne impliquée dans
„ cette affaire, ou bien l'Auteur, l'Imprimeur,
„ ou le Distributeur dudit impie & séditieux Li-
„ belle, de manière que ce Prévaricateur puisse
„ être convaincu de son crime, recevra pour chaque
„ personne qu'il aura découverte, une récompense
„ de 200. livres Sterlings, laquelle somme pour
„ chaque personne découverte, lui sera payée par
„ les Commissaires du Trésor de S. M. ou par
„ le grand Trésorier en Charge, les ordres suffi-
„ sans étans expédiés à cet effet, sans qu'il soit
„ besoin d'en recevoir ou présenter d'autres, &c.

III. Cette précaution de la Cour loin d'arrêter la licence des distributeurs de Libelles, semble les

avoit

avoir rendu plus téméraires , car on est tous les jours Spectateurs de nouveautés indécentes & inutiles au Gouvernement , manuscrites & imprimées, qu'on affiche même sur les piliers de la Bourse. Outre cela , il s'est fait des attroupemens de la populace sur des querelles qui s'étoient élevées parmi des gens de métier , qui ne ressembloient à rien moins qu'à des émeutes ; ce qui a occasionné le 8. Août la tenuë d'un Conseil de Cabinet à Kensington dans lequel on délibéra sur tout ceci , & peu après la Cour dépêcha un Exprés au Roi à Hannover pour lui en donner part. En même-tems on envoya ordre à tous les Regimens qui sont dans les Provinces , de se tenir prêts à courir où le besoin le demandera.

Dans un autre Conseil qui avoit été tenu préalablement à Kensington , le Parlement fut encore prorogé de six semaines.

IV. *Hollande.* Mr. Luiscius , Ministre de Prusse , & Mr. Trevor , chargé des affaires d'Angleterre , ont toujours de fréquentes conférences par rapport à l'affaire des Marquisats de Flessingue & de Terver , pour le Prince d'Orange , sur laquelle ils insistent fortement.

V. La Flotte des Indes est heureusement entrée dans les Ports de l'Etat au nombre de quinze Vaisseaux , dont la charge en général est estimée douze millions. On en attend encore six autres du même Pays partis du Cap de Bonne-Esperance , dans le mois d'Avril dernier , & dont un entra le 26. Juillet dans le Texel. Plusieurs Navires sont aussi revenus de la pêche de la Baleine qui a été fort heureuse cette année , y ayant 550. de ces poissons pris par les Hollandois en *Groentland* & environ 200. dans le détroit de *David* , selon une liste qui en paroît , sans qu'aucun accident soit arrivé à pas un Vaisseau , quoi-

quoiqu'au nombre de 140. lesquels se sont avancés jusqu'au 78. ou 79. degré au Nord.

VI. On ne parle non plus à La Haye des affaires relatives à la Pacification, que s'il n'y avoit rien à ce sujet sur le tapis ; & l'on avoit crû que les Ministres Hollandois à Paris & à Varsovie présenteroient dans un même jour leurs Lettres de créance & de reconnoissance aux deux Rois de Pologne ; mais on sçait qu'on s'est acquité de ce devoir trois jours plutôt à *Varsovie* qu'à *Meudon*.

VII. Le Comte de Golofkin, Ministre de Russie, a été invité sur la fin de Juillet à une conférence avec les Députés des Etats Généraux, qui lui ont communiqué une demande que le Grand Vizir a faite de la Médiation de la République, & lui ont fait part en même-tems du désir que L. H. P. ont de pouvoir par leur médiation, procurer une bonne paix entre S. M. Czarienne & la Porte Ottomane. Le Comte de Golofkin, a donné pour toute réponse qu'il en informeroit sa Souveraine.

IX. Les Seigneurs Etats Généraux ont reçu une Lettre du Grand Vizir, à l'occasion de la guerre avec la Russie, dont nous avons une traduction ; mais comme elle est trop longue pour être insérée ici, on se contentera d'en donner un extrait, après avoir fait remarquer que ce premier Ministre y garde un profond silence sur tout le contenu de la Lettre du Comte d'Osterman, rapportée partie dans le Journal du mois passé & partie dans celui-ci.

Le Grand Vizir s'étend fort au long sur la bonne foi de la Porte depuis l'établissement de la Religion Mahometane, à observer les Traités qu'elle a conclus avec les différentes Nations, Puissances & Républiques, soit éloignées, soit voisines, avec qui elle étoit en amitié: Qu'en conséquence elle n'a jamais agi contre leur teneur, à moins que le terme n'en fût

fit expiré; conformément à cette Règle de l'Alcoran, qui dit: *Tu accompliras jusqu'à la fin des Alliances & des Traitez*; mais que même elle a toujours offert de les prolonger lorsqu'ils étoient sur le point d'expirer.

Après ce Préambule, le Grand Vizir tâche de faire voir " que les Ministres de la Cour de Russie
" ont donné de tems en tems des marques du peu
" de soin qu'ils avoient d'observer les Traitez, en
" attaquant les Etats de Suede, & en faisant entrer
" leurs Troupes en Pologne. Il rapporte ensuite
" l'affaire du Pruth, & y exalte à ce sujet la grande
" moderation de la Porte: Il accuse les Russiens
" d'avoir animé les Perles contre la Porte-Otto-
" mane; il se plaint extrêmement de l'attaque d'A-
" soph, il n'épargne pas à ce sujet les termes les plus
" injurieux contre les Russiens, & finit ainsi:

" Comme la nécessité nous engage à faire con-
" noître à nos Amis que cet illustre Empire est la
" partie lésée & attaquée, & qu'au contraire la partie
" adverse est l'Agresseur: Que d'ailleurs l'usage a
" été depuis long-tems, que V. H. P. en vertu
" de leur sincère amitié, s'intéressassent dans des
" affaires de médiation, il a été trouvé bon d'in-
" former particulièrement V. H. P. de l'état des
" choses, afin qu'elles puissent être instruites de ce
" qui s'est passé entre les parties, & de faire voir
" en même-tems le peu de fruit & d'effet qu'on
" auroit lieu d'attendre à l'avenir des Médiations
" qui pourroient avoir rapport à de tels Infracteurs
" de Traitez, au cas qu'il vint à se présenter quel-
" que occasion pour rétablir la Paix entre les Puis-
" sances. Et d'aurant que la conduite de la Sublime
" Porte dans cette circonstance est conforme aux
" loix & à la raison; & qu'elle répond au service
" que tout l'Empire Ottoman en exige; cette pré-
" sente

„ lente Lettre amicale a été envoyée de notre part
 „ à V. H. P., afin qu'étant informées de la situation
 „ des affaires, Elles puissent en délibérer, & pour
 „ voir, ainsi qu'on l'espere, à tout ce qu'on doit
 „ attendre de leur considération pour les Loix d'a-
 „ mitié & de sincérité établies entre nous, &c.

Cette Lettre n'est, comme on le voit, qu'un tissu de choses communes applicables dans toutes les occasions; aussi le Comte de Golofskin ayant prié les Etats Généraux de se déclarer sur la Lettre du Comte d'Osterman au Grand Vizir, n'ont pû s'empêcher d'avouer que la Czarine étoit fondée à déclarer la guerre à la Porte.

A R T I C L E VIII.

Qui contient les Naissances, Mariage & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

I. **N**aissances. Madame la Duchesse de Bourbon accoucha le 9. Août au matin d'un Prince, au grand contentement de toute la Maison de Condé, qui en a donné des marques d'une joye éclatante.

La Duchesse de Richelieu est aussi accouchée d'un fils à Paris.

II. *Mariage.* Mademoiselle de Trevoux, fille de feu la Marquise de ce nom, laquelle étoit sœur du Baron Theodore de Neuhoff, actuellement soi-disant Roi de Corse, épousa le 10. Juillet à Paris le Marquis de Noyor, de la Maison d'Heudicourt.

III. *Morts.* On a avis de la mort de Yong-Tchin, Empereur de la Chine, arrivée le 8. Octobre de l'année dernière. Il étoit âgé de 54. ans, & dans la

la quatorzième année de son Règne.

- Sultan Achmet, ci devant Grand Seigneur, & qui fut déposé par les Janissaires le 30. Septembre 1730. est mort le 23. Juin à Constantinople d'une attaque d'apoplexie.

Messire Honoré de Quiqueran de Beaujeu, Evêque de Castres est décédé à Ailes en Provence, dans un âge fort avancé. Il étoit ancien Associé de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres de Paris.

La mort a aussi enlevé à Lisbonne la Princesse Françoise - Joseph, sœur du Roi de Portugal, qui n'étoit âgée que de 37. ans.

Don Ferdinand Luxan y Sylva, Marquis d'Almodôbar, Chevalier d'Alcantara, Majordôme de Sa Majesté Catholique, & Membre du Conseil Suprême des Indes, a payé à Madrid le même tribut à la nature.

Madame la Comtesse d'Uhlefeld, Grande - Maîtresse de la Sérénissime Archiduchesse Gouvernante - Générale des Pays - Bas Autrichiens, est aussi morte; & le 9. Août on célébra dans l'Eglise des Jesuites de Bruxelles des obseques solennelles pour le repos de son ame, auxquelles assisterent le Comte d'Uhlefeld, Major du Régiment de Wurmbbrand, fils de la defunte Dame, les Dames de la Cour, le Chapitre de l'Eglise Collégiale de Ste. Gudule, & les personnes du premier rang qui étoient en Ville.

Le 5. Août la mort enleva à Paris au Collège de Louis le Grand, François - Auguste de Rohan, Comte de Tournon, âgé de quinze ans. Il étoit le troisiéme fils du Prince de Soubise mort le 6. Mai 1724.

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacrae Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis, ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus, serio firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andree Chevalier, Bibliopola & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum suæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andree Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quoruncunque exemplarium, & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo, & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 4. Aprilis 1734. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. F. EPISC. BAMB. ET HIPERB. FRANC. DUX. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. JOAN. JOS. A SCHNAPPAUE.